

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER

2025

Le 11 février 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine GUYOT, Vice-Présidente. Date convocation : 05 février 2025. Présents : AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, Excusés : BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BARBIER Roger, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David (pouvoir à Forest JY.), JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, MAZOIRE Guy (pouvoir à Venuat É.), MOREAUX Jacques, ROY Barbara (pouvoir à Martin M.), ROY Régine, Absents : BOUILLO Sandra, BOUZOULA Yasmina, LEROY Anne, LOUHET Damien SAURAT Jean-François, Secrétaire de séance : CHEYMOL AUGER Catherine En exercice : 44. Présents : 28. Votants : 32

1 - Compte-rendu de l'exercice des délégations

➤ **Abonnement site internet de la CCSN**

- ✓ Titulaire : CREASIT
 - Montant : 2 400 € TTC
 - Date de signature : 18 décembre 2024

➤ **Renouvellement de branchement d'eau potable**

- ✓ Titulaire : VEOLIA
 - Montant : 10 426,80 € TTC
 - Date de signature : 21 janvier 2025

➤ **Débroussaillage des 4 bassins d'orage du Four à Chaux**

- ✓ Titulaire : ESAT
 - Montant : 3 307,80 € TTC
 - Date de signature : 28 janvier 2025

➤ **Achat de benne DIB**

- ✓ Titulaire : BELLEVRET
 - Montant : 13 120,80 € TTC
 - Date de signature : 14 janvier 2025

➤ **Collecteur d'huile**

- ✓ Titulaire : MANERGO
 - Montant : 7 088 € TTC
 - Date de signature : 27 janvier 2025

➤ **GPS camion**

- ✓ Titulaire : CLS
 - Montant : 2 160 € TTC
 - Date de signature : 14 janvier 2025

➤ **Relevé topographique et délimitation de la propriété rue de la Corne Biguet à La Fermeté**

- ✓ Titulaire : ADAGE
 - Montant : 1 245 € TTC
 - Date de signature : 08 janvier 2025

➤ **Fresque SDMA**

- ✓ Titulaire : BEZOU Morgane
 - Montant : 1 000 € TTC
 - Date de signature : 20 décembre 2024

➤ **Tables béton**

- ✓ Titulaire : ADEQUAT
 - Montant : 4 541,66 € TTC
 - Date d'acquisition : 19 décembre 2024

➤ **Pack 8 outils services techniques**

- ✓ Titulaire : MABREX
 - Montant : 1 705,87 € TTC
 - Date d'acquisition : 03 février 2025

➤ **Avenant n°3 stockage à la Céramique**

- ✓ Titulaire : ANVIS
 - Montant : 4 680 € TTC
 - Durée : 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Le Conseil prend acte de l'exercice des délégations.

1 – Affaires financières - Présentation du rapport d'orientation budgétaire

Rapport d'orientations budgétaires 2025

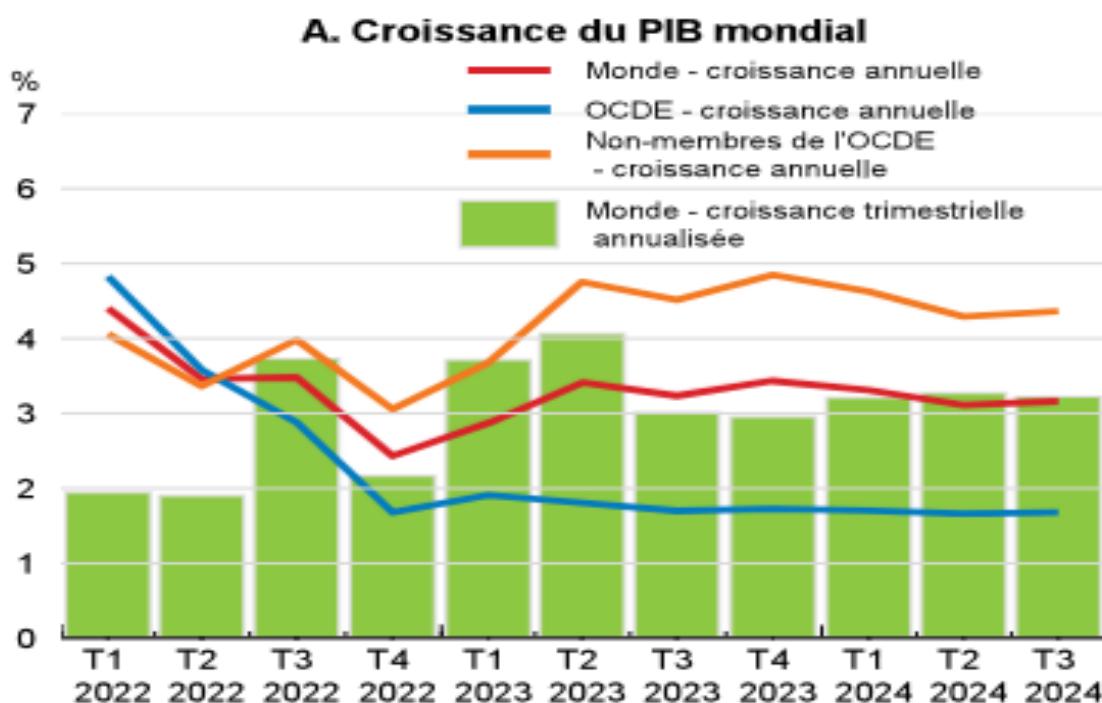
Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

I - Contexte et Impacts

1) Le contexte macroéconomique



L'économie mondiale a continué de faire preuve de résilience cette année, même si la vigueur de l'activité a pu varier selon les pays et les secteurs. L'inflation a continué de se modérer et l'inflation globale est désormais revenue aux objectifs fixés par les banques centrales dans la plupart des économies. Les tensions sur les marchés du travail se sont également atténuées, bien que les taux de chômage restent généralement au niveau, ou proches, de leurs points historiquement bas. Toutefois, des risques planent sur une projection centrale par ailleurs relativement positive. Les principaux tiennent à l'intensification des tensions géopolitiques, à

une inflation qui s'avérerait plus persistante que prévu et à une réévaluation brutale des risques sur les marchés financiers.

Projections de croissance du PIB dans la zone OCDE pour 2025

La croissance mondiale devrait rester stable

La croissance du PIB mondial devrait s'affermir légèrement pour s'établir à 3.3 % en 2025 et rester stable à ce niveau tout au long de 2026. Dans les économies de l'OCDE, la croissance du PIB devrait être modeste par rapport à son niveau d'avant la pandémie et s'établir à 1.9 % en 2025 comme en 2026. Dans les économies non-membres de l'OCDE, on table également sur une croissance agrégée globalement stable aux alentours de son rythme actuel, l'Asie émergente demeurant le principal contributeur à la croissance mondiale.

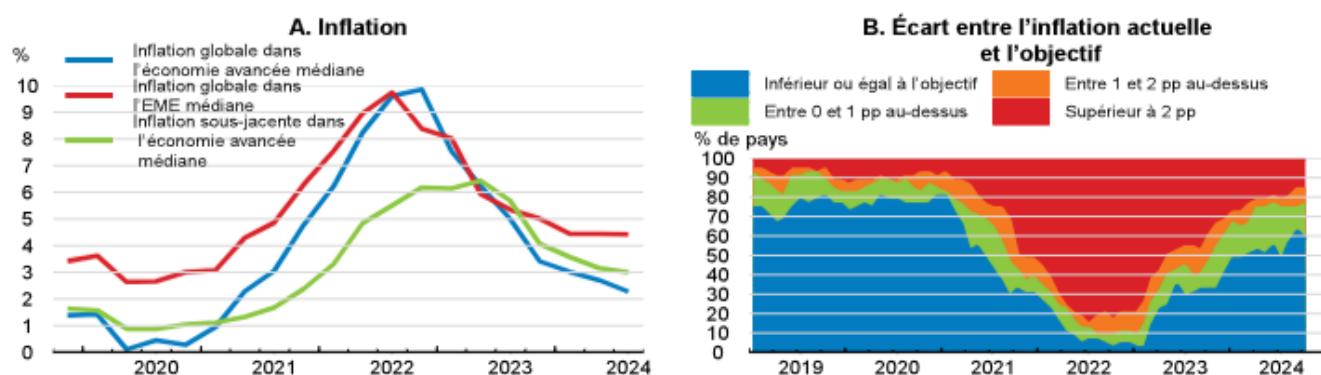
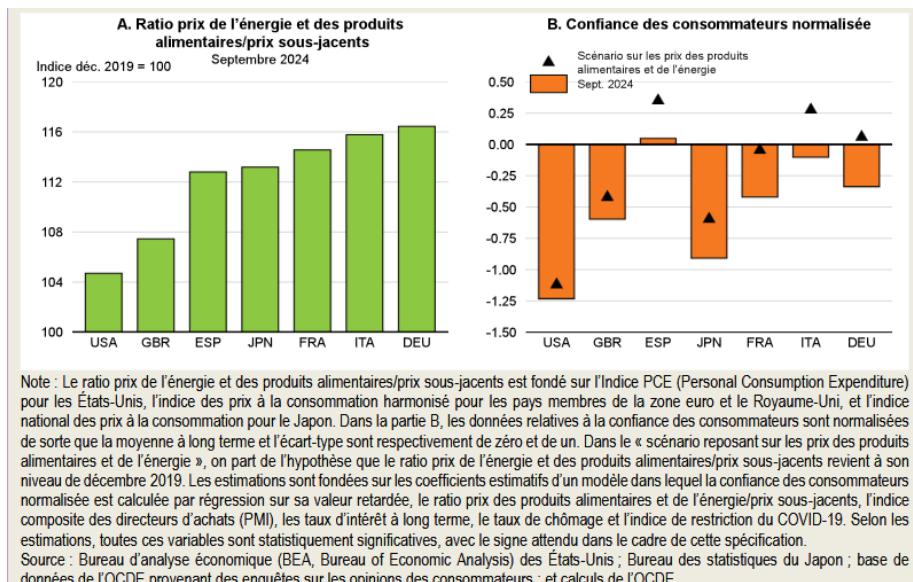
Moyenne 2013-2019	2023	2024	2025	2026	2024	2025	2026
					T4	T4	T4
Pourcentage							
Croissance du PIB en volume¹							
Monde ²	3.4	3.2	3.2	3.3	3.3	3.3	3.2
G20 ²	3.5	3.6	3.3	3.3	3.2	3.3	3.2
OCDE ²	2.3	1.8	1.7	1.9	1.9	1.8	2.0
États-Unis	2.5	2.9	2.8	2.4	2.1	2.5	2.2
Zone euro	1.9	0.5	0.8	1.3	1.5	1.1	1.4
Japon	0.8	1.7	-0.3	1.5	0.6	0.6	1.3
Non-OCDE²	4.4	4.4	4.4	4.4	4.3	4.5	4.3
Chine	6.8	5.2	4.9	4.7	4.4	4.7	4.6
Inde ³	6.8	8.2	6.8	6.9	6.8		
Brésil	-0.4	2.9	3.2	2.3	1.9		
Taux de chômage dans l'OCDE⁴	6.5	4.8	4.9	4.9	4.8	4.9	4.8
Inflation¹							
G20 ²⁻⁵	3.0	6.1	5.4	3.5	2.9	4.4	3.1
OCDE ⁶	1.7	7.1	5.4	3.8	3.0	4.7	3.3
États-Unis ⁷	1.3	3.8	2.5	2.1	2.0	2.5	2.1
Zone euro ⁸	0.9	5.4	2.4	2.1	2.0	2.3	2.0
Japon ⁹	0.9	3.3	2.6	1.9	2.1	2.3	1.7
Solde des administrations publiques dans l'OCDE¹⁰	-3.1	-4.8	-4.8	-4.6	-4.4		
Croissance du commerce mondial en volume¹	3.4	1.0	3.5	3.6	3.5	4.1	3.4

1. En pourcentage ; dans les trois dernières colonnes figure la variation en glissement annuel.

2. Calculé en utilisant des pondérations variables basées sur les PIB nominaux, en parités de pouvoir d'achat.

L'inflation devrait poursuivre son repli

Le recul de l'inflation globale s'est poursuivi dans la majorité des pays tout au long de 2024, à la faveur de nouvelles baisses des prix des produits alimentaires, de l'énergie et des biens. Toutefois, dans les services, la hausse des prix se révèle encore persistante, s'établissant à environ 4 % dans l'économie médiane de l'OCDE en septembre. À l'avenir, dans les pays du G20, la hausse annuelle des prix à la consommation devrait encore diminuer et revenir à l'objectif d'ici la fin de 2025 ou au début de 2026 dans près de la totalité des autres grandes économies.

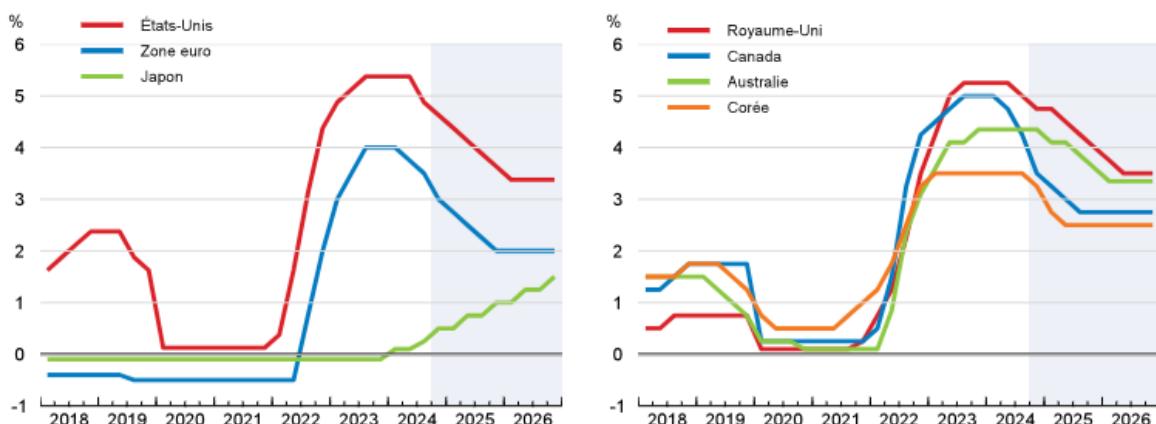


En ce qui concerne l'inflation, elle sera plus forte que prévue, et, côté BCE, plus durable, l'institution ne voyant pas de retour à sa cible statutaire de 2,00% avant 2025 voire 2026. Fortes de ce constat et de ces anticipations, dont une partie reste exogène aux décisions monétaires (guerre en Ukraine, situation économique chinoise ou encore décisions des pays membres de l'OPEP), les principales banques centrales ont démarré une restriction monétaire rapide et brutale dans l'objectif de contenir la hausse des prix. L'ampleur de la restriction monétaire peut se mesurer au recul de la masse monétaire entre 2021 et 2023 (taux de variation annuel) :

À mesure que l'inflation va se modérer pour converger vers les objectifs visés par les banques centrales, l'abaissement des taux directeurs devra se poursuivre, mais le calendrier et l'ampleur de ces baisses devraient être soigneusement examinés, afin que les tensions inflationnistes soient durablement contenues. La modération persistante de la croissance des salaires nominaux, l'absence de rebond des bénéfices unitaires et la poursuite des progrès accomplis en matière de désinflation dans les secteurs des services, où les tensions sur les coûts et les prix n'ont diminué que lentement jusqu'à présent, seront des facteurs cruciaux permettant un assouplissement graduel de la politique monétaire.

Compte tenu des projections d'évolution de l'inflation et de croissance du PIB, les baisses de taux directeurs devraient se poursuivre au cours de l'année 2025 et parfois en 2026 dans toutes les grandes économies avancées, à l'exception du Japon.

- Aux États-Unis, les réductions du taux cible des fonds fédéraux devraient se poursuivre, et il devrait s'établir à 3½-3½ pour cent au premier trimestre de 2026, où l'inflation aura, dans une large mesure, convergé vers 2 %. La taille du portefeuille d'obligations devrait continuer de diminuer en 2025 et 2026, néanmoins à un rythme plus lent pour les titres du Trésor, comme annoncé en mai 2024.
- Dans la zone euro, les baisses de taux directeurs devraient se poursuivre cette année et la suivante, si bien que le taux de la facilité de dépôt devrait s'établir à 2 % vers la fin de 2025. La diminution du portefeuille d'obligations de l'Eurosystème devrait s'accélérer, les remboursements des titres acquis dans le cadre du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP, Pandemic Emergency Purchase Programme) n'étant plus réinvestis à partir de 2025, comme prévu.
- Au Japon, le taux directeur devrait augmenter progressivement pour s'établir à 1½ pour cent d'ici à la fin de 2026, l'inflation sous-jacente se stabilisant autour de 2 % et l'écart de production négatif se résorbant. La taille du portefeuille d'obligations souveraines de la Banque du Japon devrait diminuer, les achats mensuels étant réduits de 400 milliards JPY par trimestre environ.



Note : La première partie du graphique représente le point médian de la fourchette retenue comme objectif pour le taux des fonds fédéraux aux États-Unis et le taux de la facilité de dépôt pour la zone euro.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 116 ; et calculs de l'OCDE.

StatLink <https://stat.link/vd537e>

Les baisses de taux directeurs devraient se poursuivre jusqu'à la mi-2025 au Canada et en Corée, et jusqu'au premier semestre de 2026 en Australie et au Royaume-Uni. La taille des portefeuilles d'obligations des banques centrales est supposée continuer de diminuer dans chacun de ces pays, sauf en Corée.

Face aux fortes pénuries de main-d'œuvre, il faut agir avec détermination

Malgré une certaine détente observée sur les marchés du travail, les pénuries de main-d'œuvre et de compétences restent très prononcées. Au cours de la dernière décennie, les taux d'emplois vacants ont presque doublé, avec des hausses particulièrement marquées dans des secteurs comme la santé et les technologies de l'information et de la communication. Le vieillissement de la population exacerbe ces pénuries et devrait

s'accélérer dans les décennies à venir. La persistance des pénuries de main-d'œuvre peut gêner la croissance économique et empêcher d'exploiter le plein potentiel de la double transition numérique et écologique. Pour y remédier, les secteurs public et privé devront investir dans le perfectionnement et la reconversion, et il faudra réformer les systèmes d'enseignement et d'apprentissage tout au long de la vie de façon que la main-d'œuvre, avec ses compétences, puisse répondre aux besoins nouveaux.

De grandes incertitudes subsistent

Notre scénario central tel qu'il ressort des *Perspectives économiques* offre une image de résilience. Cet optimisme est toutefois modéré par l'ampleur des incertitudes. Les fortes tensions géopolitiques risquent d'entraîner des perturbations sur les marchés de l'énergie et dans les chaînes d'approvisionnement, provoquant potentiellement une hausse de l'inflation et un ralentissement de l'activité économique. Plus généralement, ces tensions ont perturbé les échanges dans les économies avancées comme dans les économies émergentes, accentuant l'incertitude quant à l'évolution future du commerce mondial. Un environnement commercial plus protectionniste et plus fragmenté, avec des politiques de repli sur soi, aurait des répercussions négatives sur la concurrence, ferait monter les prix et nuirait à la productivité et à la croissance, pesant également sur le potentiel de rattrapage des économies de marché émergentes.

Que peuvent faire les pouvoirs publics ?

Les autorités monétaires devraient continuer d'assouplir leur politique, mais doivent rester prudentes.

À mesure que l'inflation va se modérer pour converger vers les objectifs des banques centrales, l'abaissement des taux directeurs doit se poursuivre dans les économies avancées, mais le calendrier et l'ampleur de ces baisses devraient être soigneusement examinés et rester fonction des données disponibles afin que les tensions inflationnistes puissent être durablement contenues.

Les pouvoirs publics doivent intensifier leurs efforts d'assainissement des finances publiques.

Des mesures budgétaires décisives s'imposent pour assurer la viabilité de la dette, préserver une marge de manœuvre permettant de réagir à de futurs chocs et générer des ressources qui permettront de faire face aux importantes tensions qui s'annoncent sur les dépenses. Il est indispensable de redoubler d'efforts pour contenir et réaffecter les dépenses et accroître les recettes, en les inscrivant dans des trajectoires d'ajustement à moyen terme crédibles et adaptées aux spécificités de chaque pays, de façon à garantir une stabilisation du poids de la dette.

Les pouvoirs publics doivent mener des réformes structurelles ambitieuses pour améliorer les fondements de la croissance.

Depuis la crise financière mondiale, la production potentielle a globalement fléchi, dans les économies avancées comme dans les économies émergentes. Des réformes sont essentielles pour stimuler la productivité, accroître la diffusion des nouvelles technologies et améliorer les taux d'activité. Pour ce faire, elles devraient viser à renforcer l'éducation et le développement des compétences, et réduire les contraintes qui freinent l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre sur les marchés du travail et des produits. De telles réformes

devraient être complétées par des investissements publics dans les domaines importants marqués par de graves défaillances du marché.

2) Le contexte national

Selon les projections, la croissance du PIB devrait rester atone à 1.1 % en 2024, avant de diminuer à 0.9 % en 2025 puis de s'établir à 1.0 % en 2026. Pour la deuxième année consécutive, la demande extérieure est le principal moteur de la croissance en 2024. La demande intérieure, qui a bénéficié d'un soutien temporaire de la consommation privée au troisième trimestre de 2024 en raison des Jeux olympiques, devrait se redresser à compter de 2025, et s'accélérer à mesure que la désinflation stimulera le pouvoir d'achat. Les efforts d'assainissement budgétaire qui seront déployés en 2025 et 2026 pèseront sur la croissance et neutraliseront en partie l'effet positif de l'assouplissement de la politique monétaire sur l'investissement résidentiel et celui des entreprises. L'inflation globale devrait diminuer, pour s'établir à 1.6 % en 2025 et 1.8 % en 2026.

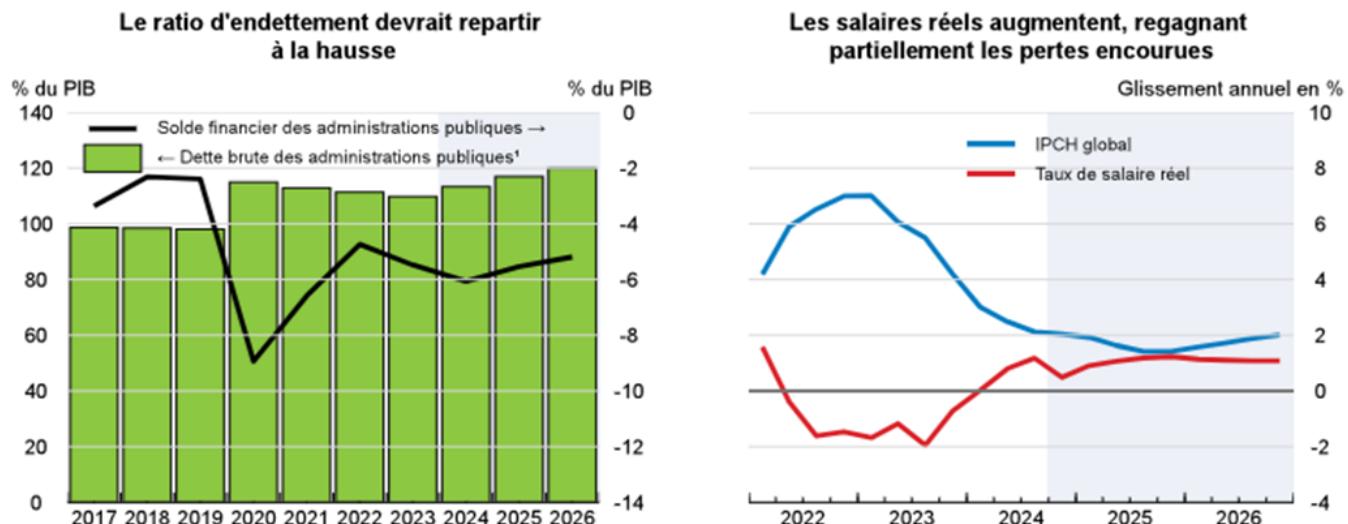
Le déficit budgétaire devrait s'accroître pour atteindre 6.1 % du PIB en 2024, contre 5.5 % en 2023. Les mesures d'assainissement budgétaire annoncées équivalent à 1.4 % du PIB en 2025 mais l'amplitude serait plus faible selon les projections, qui prévoient un ajustement structurel du solde primaire de 1% du PIB en 2025 et de 0.5 % du PIB en 2026. Plusieurs de ces mesures sont encore inconnues. La dette des administrations publiques devrait rester élevée à 120 % du PIB en 2026. Stimuler un renforcement de la croissance potentielle grâce à l'adoption des technologies numériques et à la réduction des obstacles réglementaires accroîtra la productivité et contribuera à la réalisation des objectifs budgétaires. Les réformes des prestations sociales et des retraites ont pour effet d'augmenter le taux d'activité, mais des efforts supplémentaires seront indispensables pour intégrer les travailleurs et réduire les effets du milieu socioéconomique sur les résultats scolaires.

En 2024, l'activité a été plus dynamique que prévu

Au début de 2024, la croissance du PIB, quoique modeste, a surpassé les attentes, stimulée par une forte demande extérieure et le maintien des dépenses publiques. Au cours des derniers mois, des signes de redressement de la demande intérieure privée ont été observés. La consommation privée a été atone au premier semestre de 2024, mais les dépenses et la production ont bénéficié, au troisième trimestre, de l'effet stimulant des Jeux olympiques. La hausse des salaires réels et l'amélioration de la confiance des ménages suggèrent un redressement possible à compter de 2025. En moyenne, les pénuries de main-d'œuvre se sont atténuées et restent inférieures à celles d'autres pays de l'OCDE, mais des tensions perdurent dans certains secteurs, tels que la construction, l'hébergement et la restauration, ainsi que l'agriculture. La demande de prêts immobiliers augmente depuis l'été sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt, mais l'investissement demeure atone. L'investissement des entreprises a diminué pendant trois trimestres consécutifs et la confiance a diminué. L'inflation s'est stabilisée, diminuant à 1.6 % en octobre sur une base harmonisée, son taux le

plus bas depuis 2021. Elle reste toutefois sensiblement plus élevée dans le secteur des services.

La vigueur de la croissance aux États-Unis, ainsi que l'assouplissement continu des tensions sur l'offre, favorisent une reprise progressive des exportations. Cela étant, la demande extérieure doit encore revenir à ses niveaux antérieurs à la pandémie et la France n'a pas encore entièrement regagné la part des marchés à l'exportation perdue pendant cet épisode.



France : demande, production et prix

France	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Prix courants milliards de EUR	Pourcentage de variation, en volume (prix de 2020)
PIB aux prix du marché	2 505.6	2.6	1.1	1.1	0.9	1.0		
Consommation privée	1 324.8	3.2	0.9	0.8	1.2	1.5		
Consommation publique	625.0	2.6	0.8	2.1	0.3	-0.3		
Formation brute de capital fixe	587.6	0.1	0.7	-1.7	-0.4	1.0		
Demande intérieure finale	2 537.4	2.3	0.9	0.6	0.6	1.0		
Variation des stocks ¹	-2.0	0.6	-0.4	-0.5	0.0	0.0		
Demande intérieure totale	2 535.4	2.9	0.5	0.1	0.6	1.0		
Exportations de biens et services	782.7	8.4	2.5	1.6	1.4	2.2		
Importations de biens et services	812.5	9.1	0.7	-1.4	0.7	2.0		
Exportations nettes ¹	-29.8	-0.3	0.6	1.1	0.2	0.1		
<i>Pour mémoire</i>								
Déflateur du PIB	–	3.2	5.3	2.5	1.7	1.8		
Indice des prix à la consommation harmonisé	–	5.9	5.7	2.4	1.6	1.8		
IPCH sous-jacent ²	–	3.4	4.0	2.4	2.0	1.8		
Taux de chômage ³ (% de la population active)	–	7.3	7.3	7.4	7.7	7.6		
Taux d'épargne brute des ménages (% du revenu disponible)	–	16.6	16.8	17.3	17.2	16.9		
Solde financier des administrations publiques (% du PIB)	–	-4.7	-5.5	-6.1	-5.5	-5.2		
Dette brute des administrations publiques (% du PIB)	–	115.5	116.8	120.3	123.9	127.0		
Dette brute des administrations publiques, définition Maastricht ⁴ (% du PIB)	–	111.3	109.7	113.3	116.9	119.9		
Balance des opérations courantes (% du PIB)	–	-1.2	-1.0	-0.2	-0.1	-0.1		

1. Contributions aux variations du PIB en volume, montant effectif pour la première colonne.

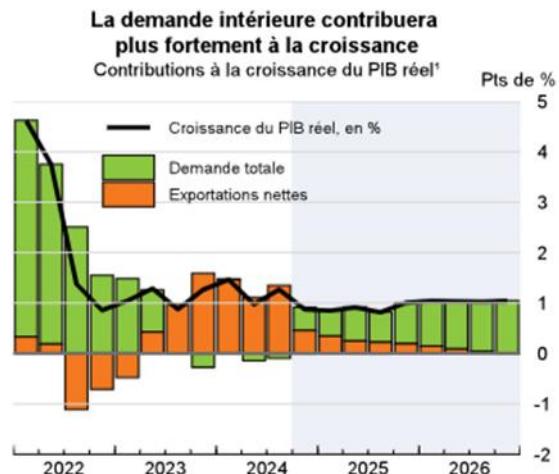
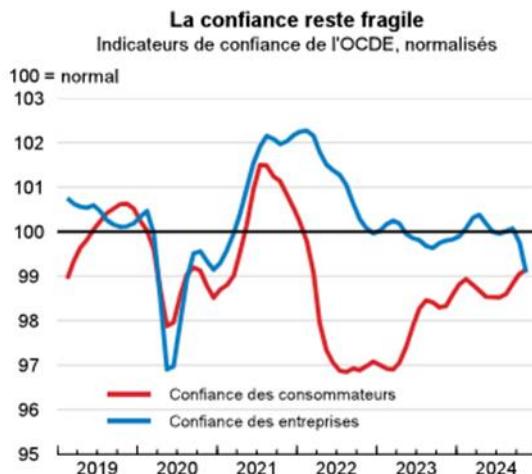
2. Indice des prix à la consommation harmonisé, hors produits alimentaires, énergie, alcool et tabac.

3. Taux de chômage national, incluant les départements d'outre-mer.

4. Selon la définition de Maastricht, la dette des administrations publiques comprend uniquement les crédits, les titres de créance et les numéraires et dépôts, la dette étant exprimée en valeur nominale et non à sa valeur de marché.

Source: Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 116.

StatLink <https://stat.link/9xck1v>



1. Taux de croissance en glissement annuel.

Source : Base de données des principaux indicateurs économiques de l'OCDE ; base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 116 ; et calculs de l'OCDE.

L'assouplissement de la politique monétaire contrebalance le durcissement attendu de la politique budgétaire

Le déficit budgétaire devrait se creuser pour atteindre 6.1 % du PIB en 2024, contre 5.5 % en 2023, en raison de rentrées fiscales, en particulier de TVA, moins élevées que prévu, ainsi que des résultats décevants de la taxe exceptionnelle sur les producteurs d'énergie. Le gouvernement entend ramener le déficit budgétaire à 5 % d'ici à 2025. Les deux tiers de cet ajustement proviendraient de hausses d'impôt, notamment de prélèvements sur les revenus élevés, les grandes entreprises, le trafic aérien, les véhicules polluants et les producteurs d'énergie. Le tiers restant serait porté par des réductions des dépenses, en particulier de la part de l'administration centrale et des collectivités territoriales, et des administrations de sécurité sociale. Certaines mesures n'ont toujours pas été complètement précisées, notamment le détail des réductions des dépenses des collectivités locales. Par conséquent, les projections reposent sur l'hypothèse d'un ajustement structurel du solde primaire à hauteur de 1 % du PIB en 2025, et sont inférieures aux projections d'ajustement structurel de 1.4 % du PIB établies par le gouvernement. En 2026, une amélioration structurelle du solde primaire est prévue à hauteur de 0.5 point de pourcentage, conformément aux prévisions du gouvernement et aux exigences de la Commission européenne.

La baisse des prêts immobiliers se modère progressivement en raison de l'assouplissement de la politique monétaire. Le taux d'intérêt moyen des nouveaux prêts immobiliers a diminué à 3.6 % en août, soit une diminution d'environ 60 points de base par rapport à son pic de janvier. En conséquence, le volume des nouveaux prêts immobiliers a progressé de 50 % entre mars et septembre pour atteindre un encours de 13.1 milliards EUR. Néanmoins, il reste bien inférieur à son point culminant de 26.6 milliards EUR de mai 2022 et l'encours total des prêts immobiliers continue de régresser puisque les nouveaux prêts n'ont pas encore compensé ceux arrivant à échéance.

La croissance économique ralentira en 2025, avant de redémarrer à un rythme modéré

La croissance devrait ralentir, passant de 1.1 % en 2024 à 0.9 % en 2025, en raison du moindre acquis de croissance et des contraintes limitant la dépense publique. Alors même que le durcissement budgétaire sera un obstacle à la croissance, ses conséquences devraient être partiellement compensées par les effets de la désinflation et de l'assouplissement de la politique monétaire à l'échelle de la zone euro. La consommation privée devrait contribuer fortement à la croissance. Les salaires réels poursuivront leur progression pour la deuxième année consécutive suite à la modération de l'inflation, et regagneront les pertes enregistrées de 2020 à 2023. L'investissement résidentiel devrait se redresser progressivement en raison du rebond, depuis 2024, du nombre de permis de construire délivrés sous l'impulsion de la baisse des taux d'intérêt. Malgré des taux d'intérêt favorables, l'investissement des entreprises restera sans doute atone au début de 2025 en raison de l'incertitude politique et ne se redressera qu'à partir de mi-2025 lorsque la situation politique se sera éclaircie. L'investissement public bénéficiera d'une aide modeste par le biais des programmes France Relance et France 2030. La population active devrait augmenter en conséquence de la réforme du revenu de solidarité active (RSA), imposant aux bénéficiaires de s'enregistrer auprès des services de l'emploi, et du recul de l'âge minimum de départ à la retraite. Cela étant, le ralentissement de la croissance de la production est susceptible de peser sur la création d'emplois, provoquant une légère hausse du taux de chômage en 2025. L'inflation devrait encore diminuer suite à la réduction des tarifs réglementés de l'électricité en février 2025, qui réduira l'inflation d'environ 0.3 point de pourcentage. En 2026, la croissance économique devrait être de 1.0 % puisque les nouvelles baisses des taux d'intérêt devraient stimuler l'investissement immobilier et celui des entreprises, tandis que la hausse des salaires réels et la diminution du taux d'épargne soutiendront la consommation privée.

Les risques vont dans le sens d'une dégradation par rapport aux projections. L'écart de taux souverain entre la France et l'Allemagne, stable à 50 points de base ces derniers mois, a augmenté pour atteindre 70-80 points de base après la dissolution de l'Assemblée nationale. Après la rétrogradation de la note de la dette française au printemps, celle-ci n'a pas changé durant l'automne. La hausse des coûts d'emprunt accroît les coûts du service de la dette et risque d'évincer l'investissement privé, ce qui pourrait freiner la croissance. Un accord sur le budget du gouvernement réduisant les incertitudes entourant l'action publique pourrait rapidement rassurer les marchés, réduire l'écart de taux, et atténuer les tensions budgétaires. Toutefois, si le budget n'était pas adopté, l'incertitude politique pénaliserait la reprise. En outre, une inflation et une croissance économique plus faibles que prévu pourraient faire baisser les recettes fiscales, mettant en péril la capacité du gouvernement à atteindre son objectif de déficit de 5 %.

3) Les mesures de LFI 2025 relatives aux collectivités

L'accentuation des risques budgétaires doit être atténuée tout en préservant la croissance

S'il est voté, le budget de l'État pour 2025 représente une avancée positive vers la diminution du déficit budgétaire, même si d'autres mesures sont essentielles pour réduire nettement la dette publique. Une adhésion continue à une stratégie budgétaire à moyen terme est impérative. œuvrer à améliorer la croissance potentielle aidera aussi à atteindre les objectifs budgétaires. Une adoption plus large des technologies numériques et une réduction des obstacles réglementaires favoriseraient des gains de productivité. Les réformes des prestations sociales et des retraites engagées en 2023 ont déjà pour effet de stimuler le taux d'activité des seniors et des personnes peu qualifiées. Cependant, des mesures de soutien supplémentaires sont nécessaires pour favoriser leur insertion sur le marché du travail. Elles pourraient par exemple consister à encourager la formation des personnes en milieu ou en fin de carrière, en particulier s'agissant des compétences numériques. En outre, les initiatives visant à réduire la forte corrélation entre le milieu socioéconomique et les résultats scolaires sont cruciales pour permettre à tout un chacun de réaliser pleinement son potentiel.

Les différentes mesures du PLF

La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduque.

Une loi spéciale est en cours d'adoption pour autoriser la perception des impôts existants et le recours à l'emprunt jusqu'au vote d'une loi de finances initiale. Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, les dépenses de l'Etat peuvent être autorisées par décrets du Premier ministre, en reconduction des crédits 2024.

En outre, certaines mesures sont indépendantes de la loi de finances et pourront entrer en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, sera cette année de 1,7 %.

Les futurs PLF et PLFSS pour 2025 pourraient s'inspirer de la version amendée par le Sénat. Les collectivités contribueront toujours au redressement des finances publiques, mais l'effort qui leur sera demandé sera réduit à 2,2 Md € contre 5 Md € dans la première version du PLF.

Cette contribution reposera sur les mesures suivantes :

- Instauration d'un fonds de précaution

Dans la première version du PLF, 450 collectivités, dépassant les 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics en contribuant à hauteur de 2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution »

Le Gouvernement de Michel Barnier avait annoncé un assouplissement de la mesure pour épargner la moitié des Conseils départementaux. En compensation, le projet de l'exécutif, modifié par le Sénat, consistait à élargir le nombre de communes contributrices, à 2 387 précisément, mais sur des montants plus faibles de ponction.

Les sommes prélevées seraient intégralement ou quasi intégralement restituées à partir de 2026 aux collectivités ponctionnées.

- Gel des fractions de TVA

Le Sénat avait confirmé le gel, en 2025, des fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE.

Les fractions 2024 ayant été plus faibles que celles annoncées en début d'année, si cette mesure était confirmée, les intercommunalités auraient à subir une perte préjudiciable de la dynamique d'une partie de leurs recettes.

- Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1er janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement. Le Gouvernement de Michel Barnier était prêt à revenir sur la rétroactivité de la mesure pour les collectivités qui perçoivent le fonds de compensation en décalage d'un ou deux ans. Le Sénat a cependant supprimé la réforme, qui pourrait toutefois être de nouveau présente dans un prochain projet de loi de finances.

- L'évolution du taux de cotisation de la CNRACL

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027. Une mesure appliquée par décret. Il est aujourd'hui probable, à l'issue de l'adoption en première lecture du PLFSS au Sénat, que l'augmentation de 12 points du taux de cotisation soit lissée sur quatre ans jusqu'en 2028. Soit une augmentation de + 3 points en 2025.

- Dotations : vers un abondement de l'enveloppe ?

Dans le premier projet de loi de finances, le montant de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2025 restait inchangé par rapport à 2024. Au sein de cette enveloppe en revanche, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) devaient augmenter respectivement de 140 M€ et 150 M€, au détriment donc de la dotation forfaitaire. La dotation d'intercommunalité devait progresser, quant à elle, de 90 M€, comme en 2024. Cette hausse était financée par un "écrêtement" de la dotation de compensation. Le Sénat a adopté, pour éviter une baisse de la dotation forfaitaire, et contre l'avis du Gouvernement, une augmentation de l'enveloppe globale de 290 M€.

Dans l'attente de l'adoption de la loi de finances initiale pour 2025, le montant des dotations sera, dans un premier temps, déterminé en fonction des données de population et de revenus connus au 1er janvier 2025, à partir des enveloppes de la loi de finances pour 2024. Les dotations 2025 seront ensuite mises à jour en fonction des enveloppes nationales déterminées par la loi de finances initiale pour 2025.

Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La limitation de la hausse des dépenses des collectivités

C'était une des mesures qui cristallisait le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPFP sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5% est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

Des concours financiers en hausse

C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'état serait de passer de 53,980 Mds€ de concours financiers au PLF 2024 à 56,043 Mds€ en 2027.

La trajectoire d'évolution du FCTVA mènerait notamment ce fonds de 7 104 M€ au PLF 2024 à 7 786 M€

Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut

dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

II – Le budget principal

1. Les recettes de la CCSN

1.1 La fiscalité directe

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la collectivité sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la collectivité dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale.

Entre 2023 et 2024 la baisse constatée sur l'enveloppe « Autres ressources fiscales » est la conséquence d'une régularisation de 538 000 € perçue pour le seul exercice 2023.

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de l'EPCI

Année	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Taxes foncières et d'habitation	1 574 129 €	1 682 224 €	2 004 375 €	2 055 429 €
Impôts économiques (hors CFE)	1 383 986 €	1 388 639 €	488 504 €	509 906 €
Autres ressources fiscales	3 451 209 €	3 738 954 €	5 560 931 €	4 993 770 €
TOTAL IMPOTS ET TAXES	6 409 324 €	6 809 817 €	8 053 810 €	7 559 105 €
Reversement communes	-5 275 764 €	-5 275 764 €	-5 275 197 €	-5 286 485 €

Avec reversement communes = Attributions de compensation

Les liens financiers entre l'EPCI et ses communs membres

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du lien financier entre l'EPCI et ses communs membres. Ce lien financier s'exprime à travers l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. Ces flux financiers sont des indicateurs primordiaux dans le cadre du calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui est un indicateur permettant de mesurer le degré d'intégration des communes au sein de l'EPCI. Cet indicateur est notamment utilisé dans le calcul de la dotation d'intercommunalité ainsi que dans le cadre de la répartition interne du FPIC pour une procédure de droit commun. L'augmentation de l'AC entre 2023 et 2024 s'explique un recalcul pour les communes de Decize et Saint-Léger-des-Vignes inhérent pour le premier au versement de l'IFER et pour le second à une compensation relative à l'entretien du port Saint-Tibault.

Évolution des relations financières de l'EPCI et de ses communs membres

Année	2021	2022	2023	2024
Attribution de Compensation versée	5 279 881 €	5 279 881 €	5 279 314 €	5 290 602 €

Année	2021	2022	2023	2024
Attribution de Compensation perçue	4 117 €	4 117 €	4 117 €	4 117 €
DSC	0 €	0 €	0 €	0 €
Solde	-5 275 764	-5 275 764	-5 275 197 €	-5 286 485 €
<i>CIF de l'EPCI</i>	0,27	0,27	0,27	0,27

1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

La DGF des EPCI est composée des éléments suivants :

- **La Dotation d'intercommunalité (DI)** : Le montant total de la dotation d'intercommunalité est égal à la somme entre le complément et le montant de dotation d'intercommunalité calculé (base + péréquation + garantie – écrêttement). Les montants de Contribution au Redressement des Finances Publiques ne sont plus pris en compte car le législateur prend en compte dans l'enveloppe de répartition l'enveloppe nette de dotation d'intercommunalité.
- **La Dotation de compensation (DC)** : Elle correspond à l'ancienne compensation part salaire et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle. Cette dotation est écrêtée chaque année dans le cadre du financement de la hausse des dotations de Péréquation.

Année	2021	2022	2023	2024
Dotation d'intercommunalité	288 038 €	272 110 €	273 741 €	324 546 €
Dotation de compensation	860 771 €	841 889 €	837 001 €	823 150 €
TOTAL DGF	1 148 809 €	1 113 999 €	1 110 742 €	1 147 696 €

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de versement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

Année	2021	2022	2023	2024
Contribution FPIC	47 391 €	47 901 €	57 604 €	74 236 €
Attribution FPIC	164 765 €	162 391 €	159 879 €	164 036 €
Solde FPIC	117 374 €	114 490 €	102 275 €	89 800 €

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2024

Année	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025	2024-2025 %
Report	195 302 €	939 127 €	1 325 798 €	3 103 606 €	3 865 939 €	+24,56 %
Atténuation de charges	8 580 €	18 353 €	16 170 €	22 926 €	15 000 €	-34,57 %
Opérations d'ordre de transfert	14 775 €	10 328 €	54 825 €	56 538 €	57 000 €	+0,81 %
Impôts / taxes	6 413 441 €	6 688 474 €	8 057 279 €	7 558 385 €	7 418 000 €	-1,86 %
Dotations, Subventions ou participations	2 294 086 €	2 326 473 €	2 567 792 €	2 857 656 €	2 473 000 €	-13,46 %
Produit des services	185 638 €	141 488 €	159 393 €	175 209 €	114 500 €	-34,65 %
Autres Produits de gestion	33 532 €	44 475 €	34 095 €	47 918 €	45 000 €	-6,09 %
Produits Exceptionnels	16 840 €	590 €	3 858 €	64 627 €	0 €	%
Total Recettes de fonctionnement	9 162 194 €	10 169 308 €	12 219 210 €	13 886 865 €	13 988 439 €	0,73 %
Total Recettes réelles de fonctionnement	8 952 117 €	9 219 853 €	10 838 587 €	10 726 721 €	10 065 500 €	-6,16 %

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 seront en baisse par rapport au budget 2024. Le gel du FCTVA ainsi qu'une moindre recette de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (l'erreur de 1,3 Mds € constatée par l'Etat en 2024 à la faveur des collectivités locales sera en corrigée en 2025) impactera le budget à hauteur de 600 000 €. Il est à noter également une prudence sur le produit des services et les produits exceptionnels qui restent très aléatoires d'une année sur l'autre.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Les charges de gestion ont connu une diminution en 2024 due principalement à la baisse du tarif des fluides, à un coût de prestation moindre pour le fau cardage de la Vieille Loire à Decize et à la fin du fonds concours exceptionnel de 60 000 € attribué à la commune de Decize pour amortir l'augmentation de la facture énergétique de sa piscine. Le reversement au budget en 2024 a été également revu à la baisse. En 2025 des augmentations impacteront le budget de fonctionnement (+ 110 000 € pour financer des travaux sur le budget location), il sera également provisionné 80 000 € de dépenses supplémentaires pour la gestion des digues domaniales transférées aux EPCI depuis le 28 janvier 2024 (Adhésion au PAIC de l'EPL Loire et marché à envisager avec un prestataire pour la surveillance des crues).

Année	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	681 027 €	839 426 €	910 916 €	821 048 €
Autres charges de gestion courante	290 410 €	540 030 €	960 675 €	741 886 €
Charges exceptionnelles	487 443 €	493 069 €	1 700 €	0 €
Total dépenses de	1 458 880 €	1 794 469 €	1 871 591 €	1 562 934 €
Évolution en %	6,66 %	23 %	4,30 %	-16,50 %

2.2 Les charges de personnel

Elles ont connu également une hausse sur l'ensemble des enveloppes. La revalorisation de 5 points des grilles indiciaires, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, les tickets restaurants sur une année pleine, le recrutement de 2 conseillers numériques, de deux agents aux services techniques ont impacté le budget à hauteur d'environ 135 000 €. Cette hausse devrait encore se confirmer en 2025 avec le recrutement d'un développeur économique et d'une chargée de communication, la rémunération sur une année pleine des conseillères numériques, l'effet glissement vieillesse technicité (GVT) de 2%, le réajustement du RIFSEEP et l'augmentation des cotisations CNRACL de 3% sur les 4 prochaines années.

Année	2021	2022	2023	2024
Rémunération titulaires	173 731 €	182 379 €	190 383 €	218 744 €
Rémunération non titulaires	230 085 €	266 942 €	317 063 €	360 925 €
Autres Dépenses	332 353 €	353 055 €	449 935 €	512 686 €
Total dépenses de personnel	736 169 €	849 064 €	957 381 €	1 092 355 €

Année	2021	2022	2023	2024
Évolution en %	9,12 %	15,33 %	12,76 %	14,10 %

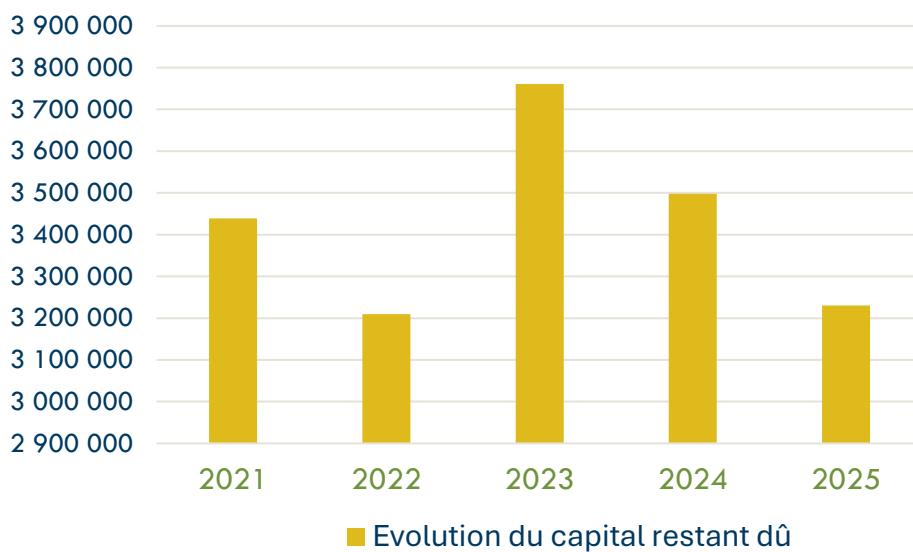
Année	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025	2024-2025 %
Charges à caractère général	681 027 €	761 370 €	910 916 €	821 048 €	909 600 €	+10,78 %
Charges de personnel	736 166 €	849 064 €	957 381 €	1 092 355 €	1 275 000 €	+16,72 %
Atténuation de produits	5 666 119 €	5 497 204 €	5 663 405 €	5 761 888 €	5 762 183 €	+0,01 %
Opérations d'ordres de transfert	285 744 €	302 790 €	558 594 €	872 851 €	810 000 €	-7,20 %
Autres charges de gestion	290 410 €	540 030 €	960 675 €	741 886 €	870 000 €	+17,27 %
Charges financières	50 981 €	44 590 €	50 058 €	61 130 €	55 343 €	+22,11 %
Charges exceptionnelles	487 443 €	493 069 €	1 700 €	0 €	1 000 €	-41,17 %
Total Dépenses de Fonctionnement	8 197 890 €	8 488 117 €	9 102 729 €	9 351 158 €	9 683 126 €	3,55 %
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	7 912 146 €	8 185 327 €	8 544 135 €	8 478 307 €	8 873 126 €	4,66 %
Évolution en %	2,72 %	3,34 %	4,38 %	3,89 %	-	-

3. L'endettement de la CCSN

3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2025, elle disposera d'un encours de dette de 3 498 135 €.

Evolution du capital restant dû



Les charges financières représenteront 0,62 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2025. Elles représentent 0,72 % en 2024

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Emprunt Contracté	0 €	0 €	800 000 €	0 €	0 €	- %
Intérêt de la dette	54 452 €	51 840 €	49 034 €	63 882 €	57 343 €	-10,24 %
Capital Remboursé	240 809 €	229 259 €	248 411 €	263 078 €	267 665 €	+1,74 %
Annuité	303 511 €	281 099 €	297 445 €	326 960 €	325 008 €	-0,60 %
Encours de dette	3 438 883 €	3 209 624 €	3 761 213 €	3 498 135 €	3 230 470 €	-7,65 %

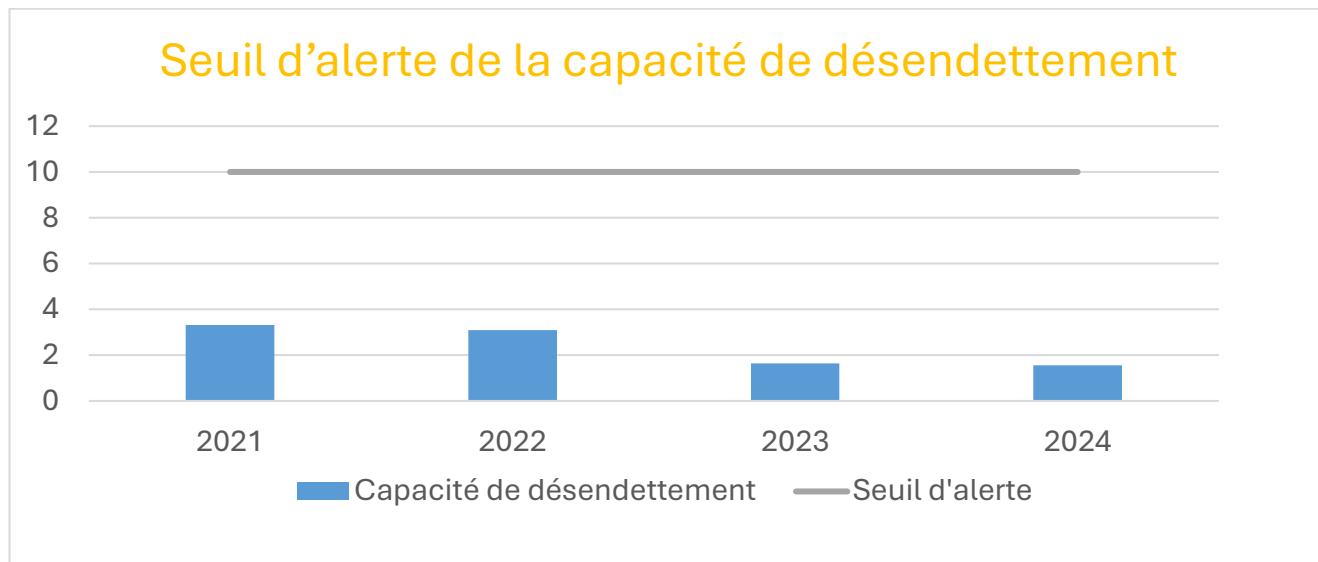
3.2 La solvabilité de l'EPCI

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situe aux alentours de 5,5 années en 2021 (DGCL - Données DGFiP).

La dette de la CCSN est saine puisque tous les taux ont été figés, il n'y a donc pas de risque de volatilité dans cette période haussière. Par ailleurs, la capacité de désendettement, estimée à 1,56 année, est bien inférieure à la moyenne des EPCI et encore très éloignée du seuil d'alerte fixé à 12 ans.



4. Les investissements de l'EPCI

4.1 Les niveaux d'épargnes

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la CCSN.

Avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements ;

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes Réelles de fonctionnement	8 952 117	9 219 853	10 838 587	10 726 721	-1,03 %
Dépenses Réelles de fonctionnement	7 912 154	8 185 327	8 545 135	8 478 307	-0,78 %
Epargne brute	1 039 963	1 034 526	2 293 452	2 248 414	-1,96 %
Taux d'épargne brute %	11,62 %	11,22 %	21,16 %	20,96 %	-
Amortissement de la dette	240 809 €	229 259 €	248 411 €	263 078 €	+5,90 %
Epargne nette	799 154	805 267	2 045 041	1 985 336	-2,92 %
Encours de dette	3 438 883 €	3 209 624 €	3 761 213 €	3 498 135 €	-6,99 %
Capacité de désendettement	3,31	3.10	1,64	1,56	-

4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2023 additionné à d'autres projets à horizon 2024, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	2024	2025
Immobilisations incorporelles	177 600 €	5 000 €
Immobilisations corporelles	194 294 €	738 000 €
Immobilisations en cours	3 341 122 €	4 333 400 €
Subvention d'équipement versées	508 749 €	502 000 €
Immobilisations reçues en affection	0 €	- €
Total dépenses d'équipement	4 221 765 €	5 578 400 €

En 2025, les investissements de la CCSN porteront conformément à la programmation pluriannuelle des actions construite par le bureau autour de sa présidente et confirmée lors du séminaire du 12 novembre 2024. Seront ainsi engagés en 2025 :

Au titre de la solidarité territoriale

- Le Fonds de concours communautaire : 150 000 €
- Mutualisation voirie : 114 000 €
- Enfouissement des réseaux : 96 000 €

Au titre de l'économie

- L'aide à l'immobilier d'entreprise et aux commerces de proximité : 100 000 €
- Aménagement d'une aire de stationnement Poids lourds au Four à Chaux : 228 000 €
- Démolition et dépollution du site de la céramique : 177 000 €

Au titre du tourisme

- Aménagement Amphélia : 117 000 €
- Aménagement Stade Nautique : 231 600 €
- Travaux Musée de la Mine : 898 000 €
- Installation chalet Halte nautique Fleury : 144 000 €

Au titre de l'aménagement et de l'attractivité

- Etude route du Pré-Charpin : 45 000 €
- Mobilier chemin de randonnée : 20 000 €
- Signalétique CCSN : 30 000 €

Au titre de l'environnement

- Fonds PCAET : 152 000 €
- Aide à la rénovation énergétique des logements privés : 100 000 €

4.3 Le budget d'investissement

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de la CCSN ces dernières années.

Année	2021	2022	2023	2024
Opérations d'ordres	14 775 €	10 328 €	54 825 €	56 538 €
Emprunts et dettes	249 059 €	248 270 €	248 411 €	264 288 €
Compte de liaison	0€	0€	0 €	0 €
Immobilisations incorp	191 719 €	114 965 €	67 944 €	99 974 €
Subvention d'équipement	570 039 €	618 207 €	545 696 €	243 374 €
Immobilisations corporelles	54 018 €	401 597 €	188 045 €	184 251 €
Immobilisations en cours	1 423 010 €	323 540 €	205 106 €	1 046 800 €
Participations et créance	249 059 €	229 259 €	0 €	0 €
Autres immobilisations	14 776 €	0 €	508 905 €	0 €
Dépenses d'investissement	2 502 625 €	1 727 989 €	1 818 932 €	1 895 225

Année	2021	2022	2023	2024
Report	1 290 234 €	1 454 024 €	500 788 €	566 745 €
Opérations d'ordres	285 744 €	302 789 €	558 594 €	872 851 €
Dotations fonds divers	1 176 535 €	116 200 €	245 516 €	184 893 €
Subvention invest	447 054 €	143 090 €	281 764 €	230 633 €
Emprunt	7 650 €	1 210 €	800 000 €	0 €
Compte de liaison	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations incorp.	0 €	0 €	0 €	0 €
Immo. corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations en cours	749 249 €	0 €	0 €	0 €
Recettes d'investissement	3 956 647 €	2 060 834 €	2 386 662 €	1 855 122 €

4.4 Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Projets d'investissement	Coût TTC	2025	2026	2027	2028
Eglise de Verneuil	492 000,00 €		492 000,00 €		
Aménagement Stade Nautique	231 600,00 €	231 600,00 €			
Aménagement Amphélia	117 000,00 €	117 000,00 €			
Bureau télécentre	15 000,00 €	15 000,00 €			
Licences	10 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	
Plantations	40 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Renouvellement véhicules de service	100 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €	
Matériels Mobiliers	40 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Matériels divers	80 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Aménagement et mobilier Hôtel	196 372,00 €	196 372,00 €			
Aménagement parking PL au FAC	228 000,00 €	228 000,00 €			
Démol / Dépollution Céramique	737 000,00 €	177 000,00 €	300 000,00 €	260 000,00 €	
Travaux Musée de la Mine	898 000,00 €	898 000,00 €			
Chalet Halte Nautique Fleury	144 000,00 €	144 000,00 €			
Signalétique CCSN	50 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €		
Cheminement Port / CCSN	25 000,00 €	25 000,00 €			
Route du Pré-Charpin étude et sécurisation	45 000,00 €	45 000,00 €			
Route du Pré-Charpin Travaux	300 000,00 €		300 000,00 €		
Enfouissement SIEEEN	384 000,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €
Fonds de concours	600 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Fonds PCAET	602 000,00 €	152 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Aide à l'immobilier d'entreprise	400 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Aide à la rénovation énergétique logements	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
TOTAUX	6 134 972,00 €	3 079 972,00 €	2 088 000,00 €	1 231 000,00 €	936 000,00 €

Synthèse effectuée par J. GUYOT :

J. GUYOT : Collectivement, nous pouvons être fiers de notre Communauté de Communes parce qu'elle présente une santé financière absolument remarquable, un taux de désendettement rarissime puisqu'on est à 1,56 an ce qui est vraiment très faible. Et puis surtout une épargne nette qui est, puisque nous avons les chiffres comparatifs, la meilleure des EPCI du département ce qui nous permet de poursuivre nos investissements sans recourir de façon inconsidérée à l'emprunt donc véritablement une maîtrise à la fois de nos dépenses de fonctionnement malgré les mauvaises nouvelles qui sont devant nous puisque vous avez vu que nous avons un certain nombre de dépenses contraintes notamment celles de la CNRACL où nous allons prendre + 12 % sur l'ensemble des charges de personnel à l'horizon 2028 donc il va y avoir un impact budgétaire conséquent sur les dépenses de fonctionnement. Donc je pense vraiment, que nous pouvons nous féliciter collectivement et je pense que cela nous conforte davantage sur le choix qui a été fait de ne pas s'éparpiller dans une multitude de compétences. Nous faisons ce que nous avons à faire, nous le faisons bien et nous le faisons de façon raisonnable et raisonnée.

Si ces propos suscitent des débats ou des questionnements, je cède la parole à qui le souhaite.

G. DAGUIN : Quand on parle de chiffres, il ne faut jamais s'auto-satisfaire. La question notamment de savoir si notre Communauté de Communes est bien gérée ou non n'est pas forcément le problème. Cela voudrait dire qu'il y a des besoins qui sont insatisfaits et que nous aurions besoin d'argent pour répondre à l'attente des citoyens et des administrés. A mon avis, c'est comme cela qu'il faut réfléchir. La première des choses, la présentation est en deux volets. Le volet de la situation politique et économique aussi bien mondiale que nationale et puis la deuxième chose est la retranscription de cette situation sur le fonctionnement de notre collectivité. Déjà la première des choses est sur la question du premier volet. Nous sommes dans une situation où l'improvisation est de mise. La situation dans notre pays pour 2025 est imprévisible. Nous sommes aujourd'hui dans des hypothèses qui ne sont pas certifiées notamment sur le budget 2025 où l'on connaît les péripéties, où dans ce budget bien entendu il va y avoir des réductions budgétaires très importantes notamment sur l'énergie et sur l'environnement où il y a quand même deux milliards qui vont être retirés sur des prévisions pour répondre au déficit énergétique et aux questions environnementales. Cela va donc impacter la Communauté de Communes. Je regarde les chiffres qui concernent au titre de l'environnement le PCAET, 150 000 € et la rénovation énergétique des logements privés, 100 000 €. Aujourd'hui les besoins sont nettement plus importants par rapport à ce qu'on peut offrir aux administrés et aux citoyens de notre collectivité. Vous nous dites que la Communauté de Communes est bien gérée, certes, mais nous voyons que nous sommes dans une situation où nous aurions besoin de beaucoup plus d'argent pour répondre à tous ces problèmes. Je pense notamment dans les petites localités quand les maires sont confrontés à des passoires thermiques sur leurs bâtiments publics. Comment faire ? Que fait-on ? Que fait-on quand le maire nous dit qu'il a besoin de 50 000 ou 100 000 € pour des travaux dans son école pour des rénovations techniques ou autres mais que la Communauté de Communes va simplement attribuer en tout et pour tout que 250 000 €. Les chiffres ne veulent rien dire, cela dépend de ce qu'on met dedans.

Sur la question budgétaire, il y a quelque chose qui m'hérisse le poil. Nous sommes à un an des élections municipales. Tous les maires, sans exception, ont des projets qui ne seront à mon avis pas forcément réalisés car financièrement ils n'auront pas les dotations régionales ou nationales. Comment fait-on pour que les administrés et les habitants de ces petites localités puissent reconduire des maires qui ont certainement bien gérés leur budget mais qui sont confrontés aujourd'hui à des attentes très importantes ? Comme je le disais tout à l'heure, ce n'est pas une question de chiffres, cela dépend de ce qu'on met dedans. Je regarde l'évolution du capital restant et effectivement on voit quand on passe de 2021 à 2025 il y a une colonne qui est moins importante c'est sûr mais en attendant il y a quand même un capital restant de 3 200 000 €, ce qui n'est pas

quelque chose d'anormal. Je pense que nous devrions recourir beaucoup plus à l'emprunt même si nous sommes endettés car nous répondrions à des besoins de petites localités qui ont besoin de faire de la rénovation dans leur village. C'est important.

J. GUYOT : Il y a en effet plusieurs choses. Il y a effectivement une gestion de la Communauté de Communes qui est rigoureuse, saine, maîtrisée et ça, je pense que nous pouvons tous le partager. Il y a aussi le désengagement de l'état qui est aussi partagé collectivement par les élus qui vivent ce désengagement depuis bientôt une quinzaine d'années de façon exponentielle. Nous voyons bien que les dotations vont être maintenues mais nous savons aussi à contrario, que l'enveloppe de dotation de soutien à l'investissement local, la DSIL, qui est le volet dédié à la rénovation énergétique des bâtiments, va être gelée et amputée de plusieurs centaines de millions d'euros. Sans parler également du fonds vert, qui lui aussi va être le parent pauvre du budget 2025. Mais je pense qu'il faut quand même être lucide par rapport à la situation de la Communauté de Communes. Nous avons un certain nombre de compétences. Elles ne sont pas très nombreuses : nous avons le développement économique, le développement touristique, les déchets ménagers, l'accès aux droits et l'environnement. Je pense que sur le volet environnemental, nous sommes une des rares Communauté de Communes à avoir mis en place un fond PCAET, justement, qui a vocation à accompagner les communes qui ont des projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments. C'est un fond que nous avons mis en place, qui fonctionne, qui s'adresse à toutes les communes, les petites, les moyennes et les grosses car elles sont toutes dans des difficultés similaires avec des bâtiments d'époque qui nécessitent un certain nombre de travaux. Nous avons également mis en place un fonds de concours qui là aussi peut concourir à des travaux de transition énergétiques et qui peut se cumuler avec le fond PCAET. Là aussi nous sommes sur un soutien fort et un axe fort de la solidarité territoriale de cette Communauté de Communes. Et puis, il y a aussi, car on ne peut pas tout attendre de la Communauté de Communes, l'Etat qui soutient et qui devrait davantage soutenir via la DETR, les projets structurant des communes. Aujourd'hui on voit qu'il n'y a plus que 20% ou dans le meilleur des cas 30% de DETR quand auparavant nous avions 50 ou 60%. Donc est-ce que c'est normal que ce soit la Communauté de Communes, et je pense que vous partagez, qui vienne combler ce désengagement de l'Etat ? Et je pense que toutes vos interventions sont dans ce sens-là, nous n'avons pas à palier au désengagement de l'Etat. Donc je reste dans l'autosatisfaction car les mauvaises nouvelles sont monnaie courante et je pense qu'il faut quand même souligner que nous avons une Communauté de Communes en bonne santé financière ce qui nous permettra de porter des investissements peut-être importants en recourant à l'emprunt. 3.2 millions d'euros d'endettement à l'échelle d'une Communauté de Communes, c'est très faible. Nous sommes véritablement dans une voie qui trace un avenir serein pour cette Communauté de Communes.

MC. VINGDIOLET : J'aimerais rappeler aussi que c'est un choix des communes de ne pas prendre en charge des actions qui ne rentrent pas dans ce cadre. Effectivement, si la Communauté de Communes se porte bien, c'est que nous avons su limiter nos compétences et, comme le dit Mme GUYOT, faire bien et ne pas s'éparpiller. C'est important de savoir se limiter. Pour le plan PCAET, au niveau du Département, nous sommes un des plus avancés. Quand nous avons fait le dernier bilan sous le contrôle de Guy Hourcabié nous avons atteint nos objectifs qui étaient programmés. Pour l'attribution de ces aides, il y a une répartition, entre les communes, qui ne pose pas de difficultés.

E. VENUAT : Je voudrais juste apporter quelques points.

Sur les petites communes, la DSIL, nous passons à travers. Le Fond vert était une usine à gaz pour arriver à monter les dossiers, nous sommes passés à travers. Mais moi, qui est un grand râleur à souvent dire que la Communauté de Communes n'aime pas les petites communes, quand c'est

bien il faut savoir le dire. Je remercie d'ailleurs M. HOURCABIE pour le fond PCAET. Vous étiez en train de dire M. DAGUIN qu'il faudrait augmenter l'enveloppe mais il faut savoir que les petites communes doivent arriver à se mettre en face car pour avoir 30%, il fallait investir 90 000 € si je ne me trompe pas. Trouver 90 000 € sur une petite commune c'est compliqué. Donc je remercie la Communauté de Communes. Je pense que dans la salle, beaucoup de communes ont pu rénover leur salle polyvalente grâce au fond PCAET. Merci la Communauté de Commune de ce côté-là, il faut savoir le dire quand c'est bien.

III. Le budget SDMA

1. Les recettes réelles de fonctionnement

1.1 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2023

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025%
Report	723 915 €	481 205 €	548 391 €	1 001 201 €	382 559 €	-61,80 %
Atténuation de charges	68 939 €	38 349 €	20 179 €	38 988 €	22 343 €	-42,69 %
Opérations d'ordre de transfert	4 798 €	4 798 €	4 798 €	4 798 €	4 798 €	0 %
Impôts / taxes	2 435 593 €	2 462 085 €	2 549 019 €	2 642 474 €	2 593 000 €	1,87 %
Dotations, Subventions ou participations	232 918 €	365 495 €	651 859 €	653 384 €	313 300 €	-52,05 %
Produit des services	203 661 €	175 679 €	241 200 €	158 553 €	151 000 €	-4,76 %
Produits Exceptionnels	165 702 €	165 333 €	16 464 €	3 510 €	2 000 €	-43,02%
Total Recettes de fonctionnement	3 835 526 €	3 692 944 €	4 031 920 €	4 502 908 €	3 469 000 €	-22,96 %
Total Recettes réelles de fonctionnement	3 106 813 €	3 206 941 €	3 478 731 €	3 496 909 €	3 081 643 €	-11,88 %
Évolution en % RRF	0,86 %	3,12 %	8,47 %	-11,37 %	- %	-

La baisse des impôts prend en compte une réduction de la TEOM passant de 11,3% en 2024 à 10,9% en 2025. Le montant des dotations, subventions ou participations est également revu à la baisse, les versements du Sieeen n'étant pas garantis à échéance d'une année sur l'autre.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

En 2023, les charges de gestion représentaient 65,17 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2024 celles-ci devraient représenter 65,74 % du total de cette même section.

Les charges de gestion devraient connaître encore une augmentation en 2024, l'entretien des véhicules les plus vétustes et les prestations du SIEEN impacteront à la hausse ce budget.

Année	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	388 144 €	431 704 €	491 328 €	487 789 €
Autres charges de gestion courante	1 253 733 €	1 392 719 €	1 362 958 €	1 493 560 €
Total dépenses de gestion	1 641 877 €	1 824 423 €	1 854 286 €	1 981 349 €
<i>Évolution en %</i>		11,12 %	1,64 %	6,85 %

2.2 Les charges de personnel

En 2024, l'effet glissement vieillesse technicité, la rémunération du responsable du service sur l'année complète, la revalorisation de 5 points d'indice, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, le recrutement d'un agent contractuel, le remplacement de deux agents en arrêt longue maladie dont un pour cause d'accident de travail et les tickets restaurants sur toute l'année ont fortement impacté le budget.

Année	2021	2022	2023	2024
Rémunération titulaires	435 013 €	451 330 €	429 814 €	522 403 €
Rémunération non titulaires	108 709 €	131 764 €	114 341 €	105 149 €
Autres Dépenses	447 472 €	490 878 €	436 250 €	534 352 €
Total dépenses de personnel	991 194 €	1 073 972 €	980 405 €	1 161 904 €
<i>Évolution en %</i>	-10,82 %	7,70 %	-8,71 %	18,51 %

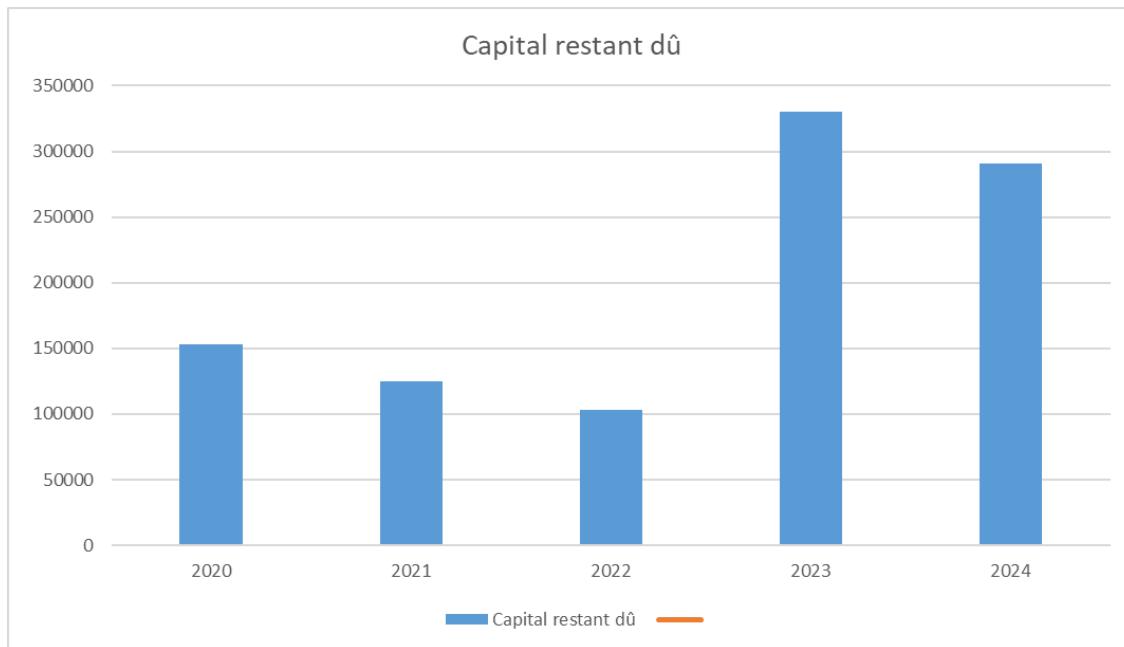
2.3 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges à caractère général	388 144 €	431 704 €	491 328 €	487 789 €	496 000 €	1,68 %
Charges de personnel	991 194 €	1 073 972 €	980 405 €	1 161 904 €	1 190 000 €	2,42 %
Opérations d'ordres de transfert	143 255 €	168 360 €	193 665 €	229 063 €	250 000 €	9,14 %
Autres charges de gestion	1 253 733 €	1 392 719 €	1 362 958 €	1 493 560 €	1 520 000 €	1,77 %
Charges financières	3 128 €	3 244 €	6 172 €	10 285 €	8 604 €	-16,34 %
Charges exceptionnelles	233 €	24 €	4 599 €	34 €	5 000 €	- %
Total Dépenses de Fonctionnement	2 779 689 €	3 070 025€	3 039 127 €	3 382 635 €	3 469 604 €	2,57 %
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	2 636 434€	2 901 665 €	2 845 462 €	3 153 538 €	3 219 604 €	2,09 %
Évolution en %	2,72 %	10,06 %	-1,94 %	12,36 %	12,36 %	-

3. L'endettement du SDMA

3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2024, le SDMA disposera d'un encours de dette de 330 422 €.



Les charges financières représenteront 0,32 % des Dépenses réelles de fonctionnement en 2024.

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Emprunt Contracté	0 €	0 €	250 000 €	0 €	0 €	- %
Intérêt de la dette	3 128 €	3 244 €	4 764 €	10 566 €	8 886 €	-15,90 %
Capital Remboursé	28 633 €	21 601 €	22 519 €	49 648 €	50 000 €	0,71 %
Annuité	31 761 €	24 845 €	27 283 €	60 214 €	58 886 €	-2,20 %
Encours de dette	124 542 €	116 239 €	330 422 €	280 774 €	230 774 €	-17,81 %

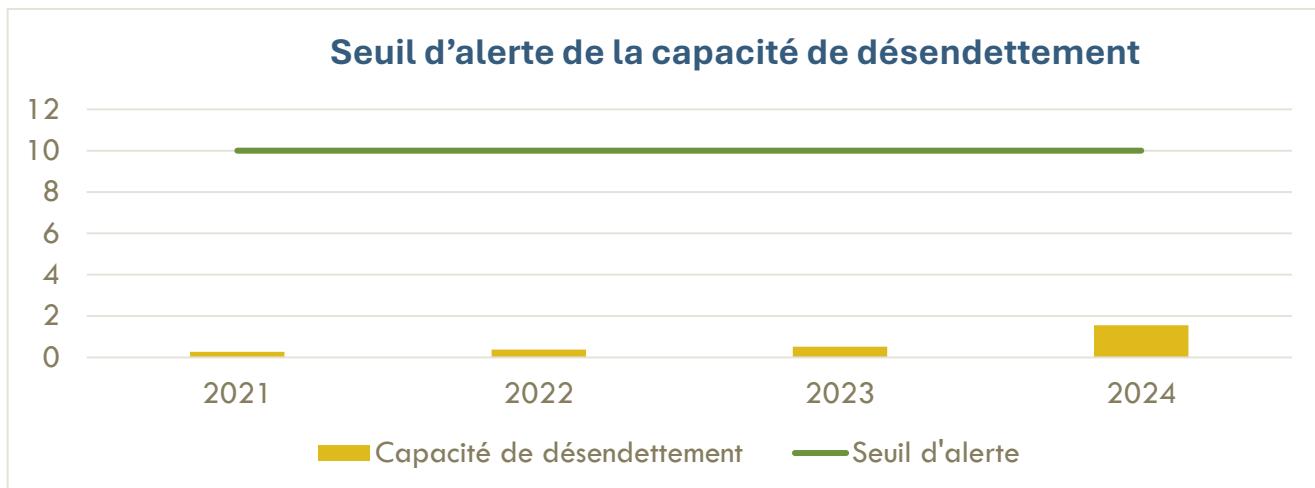
3.2 La solvabilité du SDMA

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situe aux alentours de 5,5 années en 2021 (DGCL - Données DGFIP).

Le niveau d'endettement du SDMA est remonté substantiellement, la capacité de désendettement est passé de 6 mois à un an et un trimestre. Cette progression s'explique par une baisse de l'épargne brute.



4. Les investissements

4.1 Les niveaux d'épargne

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes Réelles de fonctionnement	3 106 813	3 206 941	3 478 731	3 496 909	8,47 %
Dépenses Réelles de fonctionnement	2 636 431	2 901 665	2 845 462	3 153 538	-1,94 %
Epargne brute	470 382	305 276	633 269	343 371	-45,78 %
Taux d'épargne brute %	15 %	9,52 %	18,20 %	9,82 %	-
Amortissement de la dette	28 633 €	21 601 €	22 519 €	49 648 €	120,47 %
Epargne nette	441 749	283 675	610 750	293 723	-51,91 %
Encours de dette	124 542 €	116 239 €	330 422	280 774	15,03 %
Capacité de désendettement	0,27	0,38	0,52	1,22	-

4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2023 additionné à d'autres projets à horizon 2024, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	2024	2025
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €

Année	2024	2025
Immobilisations corporelles	271 911 €	372 360 €
Immobilisations en cours	261 040 €	66 000 €
Subvention d'équipement versées	0 €	0 €
Immobilisations reçues en affection	0 €	0 €
Total dépenses d'équipement	532 951 €	438 360 €

En 2025 les investissements programmés pour le SDMA seront :

- L'acquisition de bacs, de bio-sceaux et de composteurs : 68 900 €
- L'achat d'une cuve à huile : 10 000 €
- Le renouvellement des bennes : 32 000 €

4.3 Le budget d'investissement

Année	2021	2022	2023	2024
Report	0 €	400 424 €	0 €	0 €
Opération d'ordre	4 798 €€	4 798 €	4 798 €	4 798 €
Emprunts et dettes	28 632 €	21 600 €	22 519 €	49 648 €
Compte de liaison	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles	640 729 €	211 883 €	496 233 €	271 911 €
Immobilisations en cours	0 €	0 €	40 267 €	261 040 €
Dépenses d'investissement	674 159 €	638 705 €	563 817 €	587 397 €

Année	2021	2022	2023	2024
Report	81 851 €	0 €	229 200 €	288 359 €
Opérations d'ordres	143 255 €	168 360 €	193 666 €	229 063 €

Année	2021	2022	2023	2024
Dotations fonds divers	48 628 €	699 545 €	141 994 €	54 958 €
Subvention d'investissement	0 €	0 €	37 324 €	0 €
Immobilisations incorp.	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Recettes d'investissement	273 735 €	867 905 €	602 184 €	572 380 €
Solde	-400 424 €	229 200 €	38 367 €	-15 017 €

4.4 Le Plan Pluriannuel d'investissement

Projets d'investissement	Coût TTC	2025	2026	2027	2028
Bacs	52 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
Cuve à huile	10 000,00 €	10 000,00 €			
Composteurs	24 000,00 €	14 000,00 €	10 000,00 €		
Bio seaux	16 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Bennes	32 000,00 €	16 000,00 €		16 000,00 €	
véhicules BOM	331 360,00 €		331 360,00 €		
TOTAUX	465 360,00 €	57 000,00 €	358 360,00 €	33 000,00 €	17 000,00 €

JM MONNETTE : Lorsque je vois les bons chiffres annoncés, il faut quand même prendre en compte que nous avons acheté 3 camions depuis 2021 et un camion coûte 250 000€ donc une dépense totale de 750 000 €. Et malgré cela les chiffres sont bons. Il faut prendre cela en considération. La durée de vie d'un camion est d'environ 10 ans, nous sommes tranquilles pour 7 à 8 ans minimum.

Je voulais aussi dire que la tonne va baisser et cela est important. La TEOM va baisser de 0.4 %. Ce n'est que 0.4% mais à ma connaissance, nous sommes la seule collectivité qui baisse son taux et c'est important.

Nous avons également rendu payant la collecte des cartons bruns des gros producteurs. Cette collecte a été mise en place gratuitement il y a 7 ou 8 ans. A l'époque, on employait un agent et un camion pour une journée et demie par semaine mais vu la quantité de cartons que nous avons aujourd'hui il faut un agent et un camion 5 jours sur 5, sur une année complète. Donc il faut bien que l'on réussisse à équilibrer notre budget. C'est sûr, cela a fait mal aux personnes concernées mais nous n'avons appliqué cela que pour les gros producteurs c'est-à-dire les producteurs qui ont plus de 600 litres par semaine de cartons. Cela reste gratuit pour les autres commerçants.

MC VINGDIOLET : Nous pouvons apprécier la qualité du service. Les Elus, vous avez su vous adapter au niveau du ramassage en fonction des matières que vous récupérez. Et puis, c'est un confort pour nous de ne pas à avoir à emporter les déchets triés comme à certains endroits. Cela a été un travail énorme de délivrer les bacs de tri dans chaque foyer et de réorganiser les ramassages. Nous nous sommes habitués à ce service et nous trouvons cela normal mais je ne pense pas que ce soit la même chose dans toutes les communes.

JM MONNETTE : En effet, dans beaucoup d'endroit, les administrés ne sont pas collectés en porte à porte et toujours en apport volontaire.

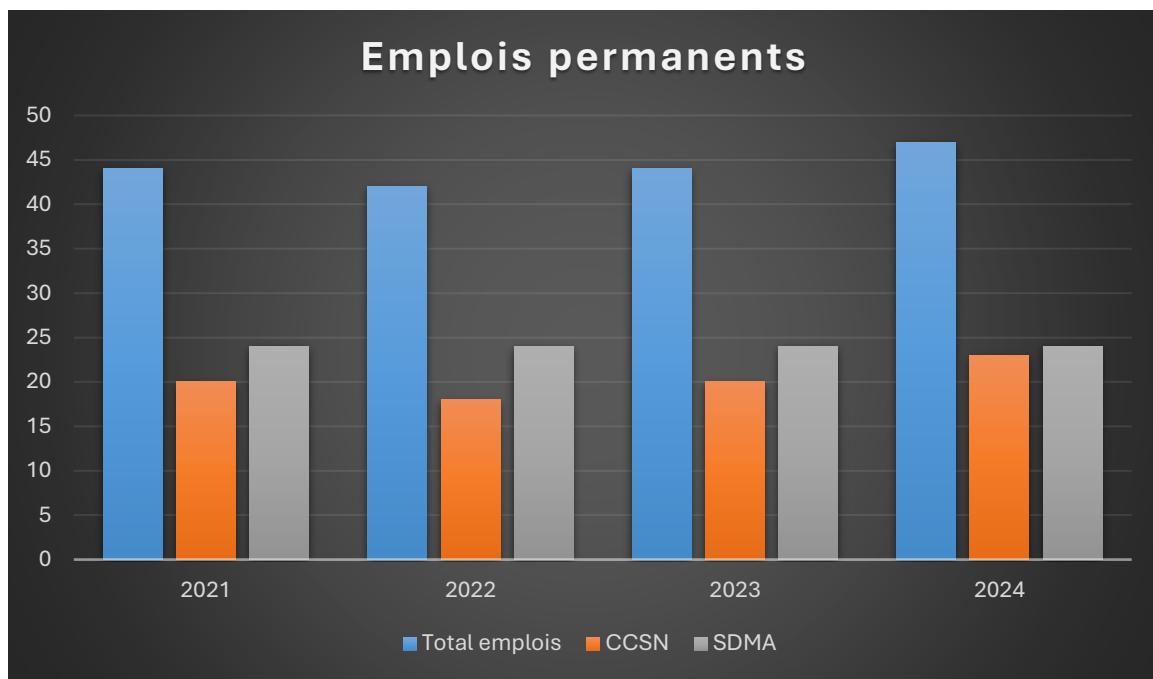
G. HOURCABIE : Là c'est le Président du SIEEN qui parle et les personnes du service déchets ménagers vous le diront, je peux témoigner que Jean-Marie Monnette est très fidèle à nos commissions ; vous avez mis en place un certain nombre de choses importantes. Il y avait des gros producteurs de cartons bruns. Dans d'autres départements, les grands groupes s'organisent pour récupérer ces cartons et ne nous les mettaient pas sur le dos. Là ils n'hésitaient pas à nous faire des avalanches de cartons bruns que nous avions du mal à résorber. Donc vous avez fait un bon choix et nous avons fait un bon choix. Le Service Déchets Ménagers est bien géré, vous prenez les bonnes décisions au bon moment notamment lorsque l'on a décidé de mettre en place la collecte des emballages et d'avoir regroupé des départements, la Nièvre, le Cher et une partie de l'Indre. Vous avez su apporter votre pierre à l'édifice. Continuons comme cela.

JM MONNETTE : Je voudrais rajouter un petit mot. L'ambiance avec les agents au service déchets ménagers est très bonne, ce qui était un peu compliqué lorsque j'ai repris. Petit à petit, grâce à Moustapha Chouireb, nous avons réussi à travailler en bonne entente avec les agents. C'est agréable de travailler avec eux aujourd'hui, ils font du bon travail. Je voulais le dire aussi.

Evolution des charges de personnel

I. Evolution des effectifs

Effectifs sur emplois permanents



Le nombre d'agents sur emplois permanents est passé de 44 au 31 décembre 2021 à 42 au 31 décembre 2022 soit une baisse de 4,55%.

Ceci s'explique par le départ d'agents dont le poste a été occupé par des agents déjà en place et donc non remplacés.

Le nombre d'agents sur emplois permanents est passé de 42 au 31 décembre 2022 à 47 au 31 décembre 2024, ce qui correspond à une augmentation de 11,9 % (+5).

Ceci s'explique par la prise de nouvelles compétences et donc de nouveaux agents : 2 conseillères numériques, 1 agent d'office du tourisme, 1 chargée de communication.

Effectifs sur emplois non permanents

A ces effectifs sur emplois permanents, s'ajoutent les autres agents contractuels (saisonniers, apprentis, emploi aidés, contractuels sur besoins temporaires)

	2021 (Au 31décembre)	2022 (Au 31décembre)	2023 (Au 31décembre)	2024 (Au 31décembre)
Autres agents contractuels				
Communauté de Communes Sud Nivernais	33	27	27	27

Le nombre de contractuels est passé de 33 en 2021 à 27 les années suivantes soit une baisse de 18,18%. Cela est due aux réorganisations et optimisations des ressources humaines suite à l'arrivée d'une nouvelle direction.

II. Evolution des dépenses de personnel

Masse salariale

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de la masse salariale par budget depuis 2021

Données en milliers d'euros	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (prév.)
Dépenses de personnel – budget principal	736 169	849 064	957 381	1 092 355	1 275 000
Dépenses de personnel – budget SDMA	991 194	1 073 972	980 405	1 161 904	1 190 000
TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL (Budget principal + budget annexe)	1 727 363	1 923 036	1 937 786	2 254 259	2 465 000
Evolution en %		+ 11,33%	+ 0,77%	+ 16,33%	+ 9,35%

Les dépenses de personnel comprennent les salaires des agents permanents et élus et les salaires des saisonniers ou contrat pour besoins temporaires. Les dépenses de personnel comprennent également les charges afférentes à la médecine, aux assurances et adhésion au CNAS.

Entre 2021 et 2022, une évolution de +11,33% est constatée et cela s'explique par :

- L'augmentation du point d'indice de 3,5% de juillet à décembre soit + 20 000€
- Le recrutement au 1^{er} septembre d'une assistance RH soit + 9 000€
- La prestation d'un maître-nageur sauveteur au stade nautique soit + 13 000 €
- Le retour de 2 agents à ½ traitement
- Recours à des contractuels à temps plein durant les congés estivaux
-

Entre 2022 et 2023, une évolution de + 0,77% est constatée et cela s'explique par :

- Une augmentation du point d'indice sur année plein + 20 000€
- Reprise de gestion de l'Office du Tourisme soit + 55 000€
- Revalorisation à la suite d'une réorganisation au sein du SDMA soit + 20 000€
- Mise en place des tickets restaurants à compter de juillet 2023 soit + 17 000€
- Recours à des contractuels à l'année

Entre 2023 et 2024 une évolution de + 16,33% est constatée et s'explique par :

- La revalorisation de 5 points des grilles indiciaires soit + 10 000€
- Recrutement de 2 conseillères numériques, d'agent de services techniques soit + 150 000€
- Tickets restaurant sur année pleine soit + 35 000€
- Recrutement de contractuels à l'année
- Effet glissement vieillesse technicité + 2% soit + 17 000€
- Versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Le budget prévisionnel pour l'année 2025 prévoit une évolution de + 9,35% en lien avec le recrutement d'un agent en développement économique, d'une chargée de communication et d'une conseillère numérique sur une année pleine, ainsi que la revalorisation de certains agents (avancement grade, échelon, RIFSEEP). Il convient de prendre en compte également l'augmentation de 3% des cotisations CNRACL

Eléments de rémunérations

Les montants versés au titre de la rémunération des agents pour le budget principal sont les suivants :

Budget Principal	2021			2022			2023			2024		
	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI
Fonctionnaires	195 444 €	51 499 €	1686 €	191 765 €	70 879 €	1874 €	262 233 €	67 284 €	3 147 €	251 406 €	60 140 €	3544 €
Contractuels permanents	247 103 €	38 634 €	0	291 287 €	78 738 €	0	332 930 €	47 358 €	0	432 997 €	71 117 €	0
Agents non permanents	67 229 €	0	0	52 372 €	0	0	74 654 €	0	0	58 813 €	0	0
TOTAL	509 776 €	90 133 €	1686 €	535 424 €	149 617 €	1874 €	669 817 €	114 642 €	3 147 €	743 216 €	82 105 €	3544 €

Les montants versés au titre de la rémunération des agents pour le budget annexe – SDMA sont les suivants :

Budget Annexe - SDMA	2021			2022			2023			2024		
	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI
Fonctionnaires	529 252 €	134 310 €	3 923 €	550 899 €	133 783 €	2 921 €	569 595 €	101 519 €	2 128 €	655 662 €	115 238 €	2 768 €
Contractuels permanents	7 193 €	1 070 €	0	29 216 €	2 443 €	0	71 258 €	958 €	0	58 793 €	5187 €	0
Agents non permanents	121 110 €	18 975 €	0	134 905 €	31 021 €	0	43 572 €	0	0	51 902 €	0	0
TOTAL	657 555 €	154 355 €	3 923 €	715 020 €	167 247 €	2 921 €	684 425 €	102 477 €	2 128 €	766 357 €	120 425 €	2768 €

III. Gestion prévisionnelle des ressources humaines

Formations

En 2025, la collectivité va développer en partenariat avec le CNFPT, une formation sur 3 jours ayant pour thème « La dimension émotionnelle dans le management et la connaissance de soi » à destination des encadrants. Ce parcours a pour ambition de créer une approche empathique de l'agent en situation d'encadrement auprès de ses collaborateurs et mieux les comprendre, ainsi que d'acquérir les bons leviers de communication avec les autres. Cela permettra également aux manageurs d'apprendre à gérer au quotidien leur collaborateur, prévenir les risques de conflits...

Une formation sur les usages numériques d'office 365 sera également programmée pour favoriser un espace de travail collaboratif.

Concernant l'ensemble des effectifs, les ressources humaines utiliseront les demandes faites lors des entretiens professionnels, pour satisfaire au mieux les agents dans la réalisation de leur formation. Cela permettra de participer à l'évolution professionnelle de leurs agents, ce qui ne peut être que bénéfique pour la collectivité.

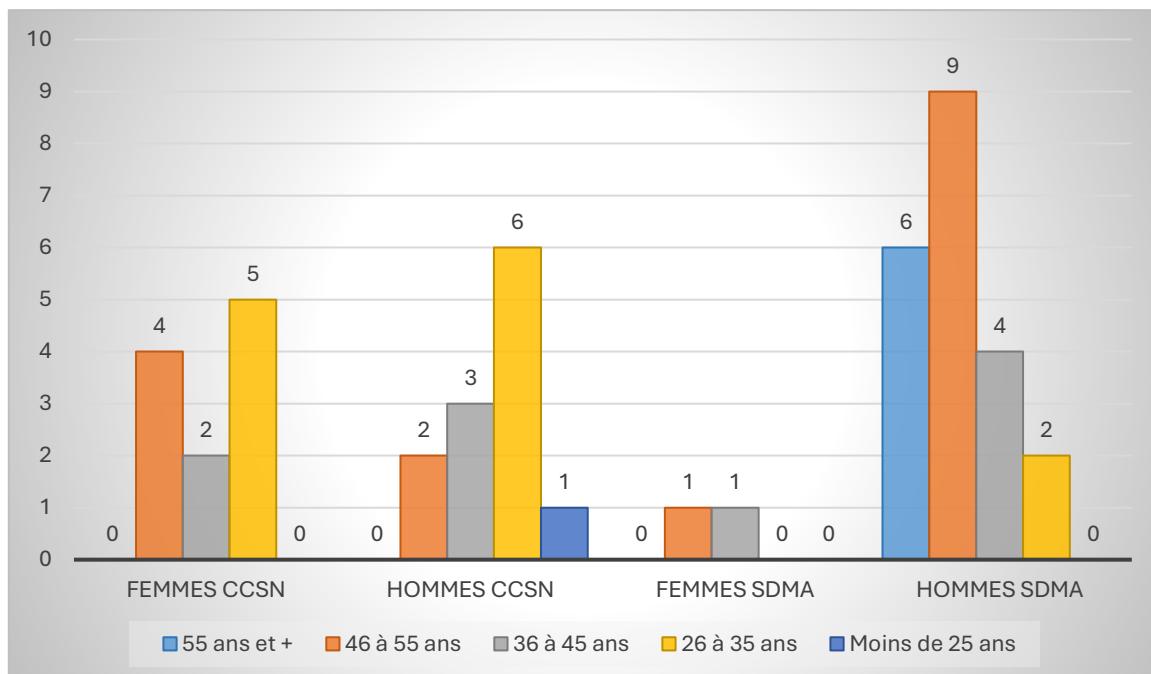
Durée effective du travail

Le temps de travail annuel d'un agent est de 1607 heures par an.

Afin de bénéficier de 6 jours de RTT, les agents doivent faire 1h supplémentaire par semaine, passant le temps de travail à 36 heures par semaine.

Les cadres ont un forfait de 18 jours de RTT soit 38 heures par semaine.

Pyramide des âges



Agents permanents 2024

En 2024, 33 hommes et 13 femmes constituent les effectifs permanents de la Communauté de Communes Sud Nivernais.

Au 01/01/2025, un homme est parti en retraite et 2 femmes seront recrutées au 1 trimestre 2025, ce qui portera l'effectif des agents permanents à 32 hommes et 15 femmes.

Départs en retraite

Comme on peut le constater sur la pyramide des âges, 6 agents ont 55 ans et +, et pourront donc prétendre à leur départ à la retraite dans les 5 années qui viennent. La collectivité étudie ces départs à la retraite afin de prévoir au mieux les remplacements.

Agents permanents	2025	2026	2027	2028	2029
Femmes	0	0	0	0	0
Hommes	1	0	0	1	2
Total	1	0	0	1	2

Ces départs permettront à la collectivité de s'interroger sur les besoins réels, en s'adaptant aux diverses évolutions qui se présenteront, et d'ajuster les organisations, afin d'être le plus opérationnelle possible.

IV - Le budget Locations

1. Les Recettes de fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2024
Report	54 609 €	137 642 €	68 833 €	176 723 €
Opérations d'ordre de transfert	460 €	60 856 €	60 856 €	62 441 €
Ventes prestations de services.	1 635 €	3 807 €	7 374 €	14 697 €
Dotations, Subventions ou participations	234 307 €	259 276 €	326 898 €	171 372 €
Autres produits de gestion	288 255 €	193 047 €	301 354 €	269 675 €
Produits Exceptionnels	275 €	10 650 €	56 €	12 432 €
Total Recettes de fonctionnement	579 541 €	665 278 €	765 371 €	707 340 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	524 472 €	466 780 €	635 682 €	468 176 €

2. Les Dépenses de fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2024
Report	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges à caractère général	85 852 €	105 243 €	117 165 €	131 841 €
Opérations d'ordres de transfert	123 651 €	433 160 €	431 217 €	426 442 €
Autres charges de gestion	27 644 €	3 287 €	0 €	3 161 €
Charges financières	104 008 €	54 755 €	53 095 €	41 781 €
Total Dépenses de Fonctionnement	341 156 €	596 446 €	601 477 €	603 225 €
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	217 505 €	163 286 €	170 260 €	176 783 €

Sur ce budget, ce sont 14 loyers ou redevances qui sont versés pour les infrastructures portuaires, les bâtiments commerciaux ou professionnels, la guinguette, le champ photovoltaïque de Decize et la halte nautique de Fleury. La section fonctionnement n'appelle pas à commentaires particuliers hormis la nécessité d'entretenir le patrimoine.

3. Les Investissements

Année	2021	2022	2023	2024
Report				38 759 €
Opération d'ordre	460 €	60 856 €	60 856 €	62 441 €
Compte de liaison	€	€	€	€
Emprunts et dettes	316 104 €	325 106 €	322 385 €	339 124 €
Immo incorporelles	€	€	€	€
Immobilisations	€	63 820 €	€	39 000 €
Immobilisations en cours	157 033 €	162 055 €	24 661 €	13 529 €
Subvention d'équipement	€	€		
Dépenses d'investissement	437 597 €	667 340 €	407 902 €	492 853 €

Année	2021	2022	2023	2024
Report	116 020 €	€	€	€
Opérations d'ordres	123 651 €	433 160 €	431 217 €	30
Dotations fonds divers	€	100 742 €	€	38 759 €
Subvention	155 636 €	€	71 365 €	19 164 €
Emprunt et dettes	€	€	€	€
Compte de liaison	€	€	€	€
Immobilisations incorp...	€	€	€	€
Autres immobilisations	€	0 €	€	€
Recettes d'investissement	395 309 €	533 902 €	502 582 €	484 365 €

Sur le budget 2025, l'aménagement de la salle Loire et la reprise totale de la vidéoprotection du port seront les investissements à suivre.

Les emprunts remboursés sur ce budget correspondent au complexe portuaire dans son ensemble.

4. L'évolution de la dette

Année	2021	2022	2023	2024	Prév 2025	2024-2025 %
Emprunt Contracté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Intérêt de la dette	63 226 €	57 596 €	54 193 €	46 237 €	39 046 €	-15,55 %
Capital Remboursé	310 086 €	323 728 €	330 874 €	329 285 €	336 585 €	2,22 %
Annuité	373 312 €	381 324 €	385 067 €	375 522 €	375 631 €	0,03 %
Encours de dette	3 896 463€	3 572 735 €	3 241 861 €	2 912 576 €	2 575 991 €	- 11,56 %

V - Le budget Lotissement des Petits Champs

1. Les recettes de fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2024
Résultat de fonctionnement	88 363 €	30 849 €	€	30 850 €
Opérations d'ordre de transfert	235 759 €	€	235 759 €	235 759 €
Produits des services	42 456 €	€	€	€
Autres produits de gestion	48 94 €	€	€	€
Total Recettes de fonctionnement	366 628 €	30 849 €	235 759 €	266 609 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	42 456 €	€	€	€

2. Les dépenses de fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2024
Report	€	€	204 910 €	- €
Opérations d'ordres de transfert	335 778 €	235 759 €	€	235 759 €
Total Dépenses de Fonctionnement	335 778 €	235 759 €	204 910 €	235 759 €
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	€	€	€	€

3. Les investissements

Ce budget annexe de lotissement n'a pas fait l'objet de vente cette année. La zone dispose encore de 3 parcelles d'une contenance totale de $14\ 312\ m^2 \times 9,75\ €\ HT = 139\ 542\ €\ HT$.

VI- Le budget lotissement Four à Chaux 2

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2024
Report	€	€	213 193 €	35 484 €
Opérations d'ordre de transfert	€	508 904 €	508 904 €	742 604 €
Produits des services	€	410 000 €	32 630 €	€
Dotations et participations	€			65 476 €
Autres produits de gestion	€			375 €
Total Recettes de fonctionnement	€	918 904 €	754 727 €	843 939 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	€	410 000 €	32 630 €	65 851 €

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	€	705 711 €	244 334 €	325 775 €
Opérations d'ordre de transfert	€	€	508 904 €	508 904 €
Total Dépenses de Fonctionnement	€	705 711 €	753 238 €	834 679 €
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	€	705 711 €	334€	325 775 €

3. Les investissements

Année	2021	2022	2023	2024
Report	€	€	508 905 €	€
Opération d'ordre	€	508 904 €	508 905 €	742 604 €
Dépenses d'investissement	€	508 904 €	1 017 810 €	742 604 €

Année	2021	2022	2023	2024
Opérations d'ordres	€	€	508 905 €	508 905 €
Autres dettes	€	€	508 905 €	€
Recettes d'investissement	€	€	0 €	508 905 €

Cette zone gérée en régie se compose de :

- 6 parcelles d'une contenance totale de $11\ 293\ m^2 \times 10\ €\ HT = 112\ 930\ €\ HT$
- Une grande parcelle (comprenant les parcelles AV164, AV 181 et AV 110*) d'une contenance de $140\ 636\ m^2 \times 8\ €\ HT = 1\ 125\ 088\ €\ HT$

Soit un total de $151\ 929\ m^2$ pour un potentiel de recette de $1\ 238\ 018\ €\ HT$.

VII- Etat de la dette consolidée et capacité de désendettement

1. L'Etat de la Dette

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Emprunt Contracté	0 €	0 €	1 050 000 €	0 €	0 €	- %
Intérêt de la dette	121 533 €	108 177 €	106 894 €	120 686 €	105 275 €	-12,77 %
Capital Remboursé	585 547 €	593 777 €	593 315 €	642 011 €	654 250 €	1,91 %
Annuité	715 330 €	703 154 €	671 069 €	761 697 €	759 525 €	-0,28 %
Encours de dette	7 614 206 €	7 020 429 €	7 477 114 €	6 835 103 €	6 180 853 €	-9,57 %

2. La capacité de désendettement

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes Réelles de fonctionnement	12 349 330	13 421 861	14 999 596	14 691 801	-2,05 %
Dépenses Réelles de fonctionnement	10 532 010	11 792 703	11 775 600	11 808 628	-0,28 %
Epargne brute	1 817 320	1 629 158	3 223 996	2 883 173	-10,57 %
Amortissement de la dette	585 547 €	593 777 €	593 315 €	651 850 €	9,87 %
Epargne nette	1 231 773	1 035 381	2 630 681	2 231 323	-15,18 %
Encours de dette	7 614 206 €	7 020 429 €	7 477 114 €	6 835 103 €	-8,59 %
Capacité de désendettement	4,18	4,3	2,3	2,3	-

En 2024, il n'a pas été contractualisé d'emprunt. Celui-ci reste bien en dessous du seuil d'alerte des 12 ans puisque la capacité de désendettement de la collectivité est de 2,3 années.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 et d'autoriser La Présidente ou le Vice-Président en charge des affaires financières de signer tous les documents y afférent.

F. LEMOINE : Je voudrais intervenir pour 2025 sur le Pré Charpin. J'en parle depuis 3 ans que nous avons une route dangereuse., très dangereuse avec tous les camions, Et c'est tant mieux, que nous avons des entreprises au Pré Charpin mais il y a beaucoup de camions et je vous garantie que l'on va avoir un accident. Tout le monde le dit. Beaucoup de gens vont à la Guinguette ou faire le tour de l'étang et c'est très dangereux. Je ne vois pas pourquoi on remet une prévision de 45 000 € alors qu'il y a une étude, je crois, qui a été faite par nos soins à La Machine.

MC. VINGDIOLET : La route du Pré Charpin n'a jamais appartenu à la ville de La Machine et il y a une étude en cours effectivement pour voir quels travaux il faut faire.

F. LEMOINE : Et là je vois que ça va être pour 2026-2027. Vous attendez qu'il y ait un grave accident ou des morts ? Aujourd'hui c'est une route qui est très dangereuse, il y a beaucoup de gens qui passe à pied et les camions.

MC. VINGDIOLET : Les gens n'ont pas à passer à pied sur la route car nous avons fait un sentier pédestre.

F. LEMOINE : Je connais très bien, tous les jours je me fais engueuler là-dessus. Ce n'est pas normal qu'on laisse une route comme cela. C'est là, la priorité.

J. GUYOT : Il y a 45 000 € acté pour faire l'étude de faisabilité de la route. Le maire de La Machine, Daniel Barbier est très préoccupé par ce sujet, nous en avons discuté longuement en Bureau Communautaire. Effectivement, c'est un sujet qui est traité avec attention car nous avons bien conscience que le développement économique aussi est important et on ne peut pas laisser les entreprises en insécurité.

F. LEMOINE : Cela fait 4 ans que l'on entend cela.

MC VINGDIOLET : Nous avons fait des travaux quand même. Nous avons fait l'entrée de VGB, nous avons fait la partie qui va de VGB jusqu'à la Guinguette, la partie Communauté de Communes. Ce sont des travaux importants donc il faut une étude pour savoir où l'on va. Il y aura de l'électricité à déplacer entre autres.

G. DAGUIN : Il faut faire voter maintenant. Je vois que nous devons donner notre avis sur le DOB.

J. GUYOT : Nous devons prendre acte.

G. DAGUIN : Je n'arrive pas à comprendre, il ne faut pas mettre « d'approuver » car si on approuve, cela veut dire que nous sommes d'accord sur tout ce qui a été transcrit, c'est ça le français, non ? On est d'accord ? Donc moi je souhaite m'abstenir notamment sur la présentation des documents sur le Débat d'Orientation Budgétaire pour les raisons dont j'ai parlé tout à l'heure. Dites-moi la différence entre approuver et voter ?

J. GUYOT : Il faut prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire. Il y a le mot débat. Donc effectivement nous avons débattu. Vous nous avez dit que vous n'êtes pas d'accord sur un certain nombre de sujets et cela figurera au compte-rendu dans le débat qui s'est tenu aujourd'hui.

Le Conseil prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

3 – Affaires financières - Don à la protection civile pour les sinistrés de la tempête Chido à Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Communauté de Communes Sud Nivernais tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire que la Communauté de Communes Sud Nivernais contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 3 000 €
- à la Protection civile,
- FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Madame la présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

4 – Affaires Générales - Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs au 01/02/2025 s'établit comme suit :

Statut	Code emploi	Emploi	Grade de recrutement	Temps de poste	Type d'emploi	Occupé	Vacant	Observations
Pôle Technique et Valorisation des déchets								
TITULAIRE	DTEC	Directeur Pôle technique et économie circulaire	Grades du CE des Techniciens	35h	Permanent	X		
CDI	AE	Agent d'entretien	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence ATT	15h40	Permanent	X		
TITULAIRE	RSDEC	Responsable secteur déchetterie	Grades du CE des AM	35h	Permanent	X		
CDD	ADEC1	Adjoint du responsable déchetterie	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	ADEC2	Agent de déchetterie	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	ADEC3	Agent de déchetterie	Grades du CE des ATTP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	ADEC4	Agent de déchetterie	Grades du CE des ATTP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	RSCOL	Responsable secteur collecte	Grades du CE des ATTP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	CRE1	Adjoint du responsable collecte	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	CRE2	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	CRE3	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	CRE4	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des ATTP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	CRE5	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des ATTP1C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	CRE6	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	CRE7	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
STAGIAIRE	CRE8	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	RE1	Ripeur éboueur	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	RE2	Ripeur éboueur	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	RE3	Ripeur éboueur	Grades du CE des ATTP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	RE4	Ripeur éboueur	Grades du CE des ATTP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	RE5	Ripeur éboueur	Grades du CE des ATTP2C	35h	Permanent	X		
STAGIAIRE	RE6	Ripeur éboueur	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
Pôle Sensibilisation et Education au tri								
TITULAIRE	RSET	Responsable secteur sensibilisation et éducation au tri	Grades du CE des AM	35h	Permanent	X		
STAGIAIRE	AMBT	Ambassadeur - Conseiller tri prévention	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	ATP1	Agent technique polyvalent	Grades du CE des ATT	17h50	Permanent	X		
Pôle Espaces Verts								

TITULAIRE	RST	Responsable Services Techniques	Grades du CE des ATTP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	ATP2	Adjoint du responsable Services Techniques	Grades du CE des ATTP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	ATP3	Agent technique polyvalent	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	ATP4	Agent technique polyvalent	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
CDD	ATP5	Agent technique polyvalent	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence ATT	35h	Permanent	X		
CDD	ATP6	Agent technique polyvalent	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence ATT	35h	Permanent	X		
PEC	ATP7	Agent technique polyvalent	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence ATT	35h	Permanent	X		Fin 30/06/2025
Pôle Attractivité et Environnement								
CDI	DAE	Directeur pôle attractivité et environnement	Grades du CE des Attachés	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	AEM1	Agent d'entretien musée	Grades du CE des ATT	4h30	Permanent	X		
CDI	CM3	Chargé de mission environnement	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence RT	35h	Permanent	X		
CDD	CM4	Chargé de mission développement économique	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence RT	35h	Permanent		X	
Pôle Tourisme								
CDI	CM1	Agent touristique et chargé du développement de projets touristiques	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence RT	35h	Permanent	X		
CDI	CAOT	Chargée de l'accueil de l'Office du Tourisme	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence AATP2C	35h	Permanent	X		
Pôle Solidarités Territoriales								
CDD	CM1	Chargé de mission accompagnement des collectivités et contractualisation	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence RT	35h	Permanent	X		
CDD	CN1	Conseiller numérique	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence ATT	35h	Permanent	X		
CDD	CN2	Conseiller numérique	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence ATT	35h	Permanent	X		
Pôle Communication et Promotion du territoire								
CDI	RCPT	Responsable communication et promotion du territoire	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence RT	35h	Permanent	X		
STAGIAIRE	RM1	Agent de visite, d'entretien,	Grades du CE des AAT	35h	Permanent	X		

		d'encadrement et de promotion						
CDI	RM2	Agent projet de développement touristique	Absence de cadres d'emploi rémunéré référence RT	35h	Permanent	X		
CDD	RM3	Chargé de Communication	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence RT	35h	Permanent	X		
Pôle Ressources								
TITULAIRE	DGS	Directeur Général des Services	Emploi fonctionnel : DGS des communes de 20 000 à 40 000 habitants	35h	Permanent	X		
	DGS	Directeur Général des Services	Grades du CE des Attachés Hors Classe	35h	Permanent		X	
TITULAIRE	RF	Référente finances	Grades du CE des AATP2C	35h	Permanent	X		
CDD	CAAA	Chargée d'accueil et des affaires administratives	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence AAT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	CRHAF	Chargée Ressources Humaine et Affaires Générales	Grade du CE des AAT	35h	Permanent	X		

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du tableau des effectifs ci-dessus.

Le Conseil prend acte du tableau des effectifs.

5 – Affaires Générales - Crédit de postes de saisonniers

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des personnels pour faire face aux besoins liés aux accroissements saisonniers d'activité tels que l'entretien saisonnier des espaces communautaires, l'ouverture saisonnière du musée de la Mine, les remplacements de personnels administratifs en période estivale à l'Office de Tourisme.

Ces emplois relèvent de la catégorie C.

Ces agents assureront des fonctions à temps complet ou à temps non complet.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Madame la Présidente sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser la création de 20 postes saisonniers dont le détail est le suivant : 15 postes d'adjoint d'animation territoriale, 3 postes d'adjoints techniques et 2 postes d'adjoint administratif
- D'autoriser Madame la Présidente, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

G. DAGUIN : Je suis toujours un peu sceptique de la façon dont on retranscrit ces choses-là. Quand on dit Saisonnier, cela veut dire qu'un moment donné, on a une période de l'année où les agents sont en congés et c'est normal que les travaux soient faits quand les agents sont en congés. Mais si c'est saisonnier cela veut dire que ça revient régulièrement donc à un moment donné, la politique de l'emploi qui est préconçue notamment au niveau de la Communauté de Communes, c'est quoi ? On se gargarise régulièrement d'emploi saisonnier 'c'est ça ?

MC VINGDIOLET : Non, ce n'est pas ça. Nous avons des activités uniquement pendant la saison estivale notamment l'ouverture du Musée de la Mine, le travail en office du tourisme et des activités supplémentaires sur les terrains gérés par la Communauté de Communes et en principe ces postes sont octroyés à des étudiants. Et nous privilégions des étudiants originaires de la Communauté de Communes. Ils sont bien contents de trouver un emploi saisonnier pour financer leurs études.

G. DAGUIN : Ce n'est pas le problème. Moi je pense que quand c'est saisonnier, ça veut dire que c'est pendant une période. Les étudiants qui viennent sont employés combien de temps exactement ?

MC. VINGDIOLET : Cela dépend de leurs disponibilités. Avant, un étudiant venait de mi-juin à mi-septembre et maintenant ils veulent avoir un peu de congés aussi donc il faut jongler avec leurs souhaits. Donc effectivement cela dépend de tout ça.

F. SCHWARZ : Les emplois saisonniers sont dû à une suractivité temporaire. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des emplois stables toute l'année. C'est un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

6 – Affaires Générales - Crédit à la suite d'avancement de grade

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organisme délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade,

Considérant que les agents sont promus au grade supérieur suite à leur ancienneté au sein de la collectivité et conformément aux lignes directrices de gestion.

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs, comme suit, à compter du 1^{er} mars 2025, pour créer :

- 5 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe du fait de l'avancement de grade,
- Modifier le tableau des effectifs comme exposé ci-dessus, à compter du 01 mars 2025

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

7 – Développement économique – Fonds à la création et à la modernisation du commerce de proximité : Demande de subvention de la SAS F JZ

Monsieur Michot et Mme ZORHARI ont acquis le bar-restaurant La Marina situé à Decize.

Des travaux d'aménagement, notamment d'accessibilité PMR, de remise aux normes électriques sont nécessaires.

Les porteurs de projets sollicitent donc une subvention dans le cadre du fonds de soutien et de modernisation aux commerces de proximité mis en place par la CCSN.

Le coût du projet s'élève à 82 429,07 € HT.

Au vu des critères du fonds à la création et à la modernisation du commerce de proximité, la SAS FJZ peut en être bénéficiaire. Le dossier a été déclaré complet le 3 décembre 2024 et le bureau communautaire a rendu un avis favorable en date du 28 janvier 2025.

Le montant des dépenses éligibles s'élève à 25 724,59 € HT.

L'aide financière de la Communauté de Commune Sud Nivernais est fixée à 20 % du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 5 000 € par dossier.

Au vu de la demande de soutien adressée par la SAS FJZ le 19 novembre 2024 et au vu de la bonne complétude du dossier en date du 3 décembre 2024, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- D'allouer une aide au fonds à la création et à la modernisation du commerce de proximité à la SAS FJZ à hauteur de 5 000,00 € ;
- De l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

J. GUYOT : Je veux juste souligner que c'est un fond que nous avons mis en place et qui est très apprécié des petits commerces de proximité qui ne savent pas où ils vont pour certains, avec des taxes qu'ils vont avoir à payer alors qu'ils ne les payaient pas auparavant. Nous avons des remontées très positives sur ce volet-là.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

8 – Développement économique – Aide à l'immobilier d'entreprise : Demande de l'entreprise individuelle de Madame Pauline BARILLET

Mme Bariellet est ostéopathe biomécanicienne D.O diplômée à Cachan en juin 2023.

Elle a débuté son activité en remplacement durant 2 mois dans 2 cabinets à Nevers avant d'ouvrir son cabinet sur Imphy en octobre 2023. Sous statut d'entreprise individuelle, elle développe des partenariats avec des entreprises comme APERAM, AUBERT & DUVAL, UGITECH ou encore TEXTILOT.

Actuellement locataire, elle a décidé d'acheter les anciens locaux du Docteur Forest-Aupetit situé rue Paul Vaillant Couturier à Imphy, et ce pour développer son activité.

Le coût d'acquisition s'élève à 65 000 €.

Suite à la mise en place de notre politique d'aide à l'immobilier d'entreprise, Madame Pauline BARILLET peut en être bénéficiaire. Le dossier a été déclaré complet le 3 décembre 2025 et le bureau communautaire a rendu un avis favorable en date du 28 janvier 2025.

Le montant des dépenses éligibles à l'aide à l'immobilier (acquisition) s'élève à 65 000 €.

L'aide financière de la Communauté de Commune du Sud Nivernais est fixée à 10 % du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 10 000 € par dossier.

Au vu du courrier adressé par Madame Pauline BAMILLET le 29 novembre 2024 demandant une subvention au titre de l'immobilier d'entreprise, et au vu de la bonne complétude du dossier en date du 3 décembre 2024, madame la présidente **propose au conseil communautaire** :

- D'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à Madame Pauline BAMILLET à hauteur de 6 500 € ;
- De l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

9 – Développement économique – Aide à l'immobilier d'entreprise : Demande de subvention de la SCI PROFIL+

L'entreprise Bouillet Frères intervient dans le domaine de la fabrication de tôle en acier (bardages et couvertures) et de différents produits métallurgiques pour la construction de bâtiments. La société possède également une activité de négoce et un magasin pour la vente de quincaillerie.

Le groupe Bouillet Frères compte aujourd'hui 13 collaborateurs et rayonne dans un rayon de 150 km autour de l'atelier de production basé à Avril sur Loire.

Dans le cadre de son développement, la société a acquis un terrain de 3ha route de Moulins à Decize pour y construire un bâtiment industriel d'environ 7 600 m² comprenant bureaux, hall de stockage et de production. A terme, l'ensemble de la production sera localisé sur ce nouveau site.

Le coût de l'investissement immobilier, porté par la SCI PROFIL+, s'élève à 5,9 millions d'€ HT.

Suite à la mise en place de notre politique d'aide à l'immobilier d'entreprise, la SCI PROFIL + peut en être bénéficiaire. Le dossier a été déclaré complet le 8 janvier 2025 et le bureau communautaire a rendu un avis favorable en date du 28 janvier 2025.

Le montant des dépenses éligibles à l'aide à l'immobilier s'élève à 5 806 699,59 € HT.

L'aide financière de la Communauté de Commune du Sud Nivernais est fixée à 10 % du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 10 000 € par dossier.

Au vu du courrier adressé par la SCI PROFIL + le 4 juillet 2023 demandant une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise, et au vu de la bonne complétude du dossier en date du 8 janvier 2025, madame la présidente **propose au conseil communautaire** :

- D'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à la société la SCI PROFIL + à hauteur de 10 000 € correspondant au montant plafond de l'aide défini par la CCSN ;

- De l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

10 – Tourisme – Demande de subvention DRAC pour le Musée de la Mine – Organisation d'exposition temporaire

2025 marque les 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce conflit a impacté notre territoire et ses habitants, et pourtant, le sujet n'a jamais été abordé dans nos murs. Le Musée de la Mine de La Machine souhaite profiter de cet anniversaire pour explorer ce thème dans son exposition temporaire annuelle.

Cette présentation inédite permettra de découvrir le quotidien de la cité minière durant les 6 années de guerre. Des panneaux explicatifs sous forme de journaux permettront aux visiteurs de plonger dans l'Histoire. La présentation sera rythmée par des photographies, un fond sonore et des objets relatifs à la période. Un film d'interviews de locaux racontant des anecdotes vécues pendant l'occupation et la libération du territoire est prévu, afin d'apporter un côté vivant à l'exposition.

Cette exposition sera également l'occasion de rendre hommage à nos soldats, résistant(e)s, fusillé(e)s, déporté(e)s, travailleurs(euses) mais également à toutes les personnes ayant souffert ou œuvré pour nos libertés durant cette période sombre de notre histoire. L'exposition 2025 sera en outre un moyen ludique pour le jeune public de s'imprégner de cette période, et de le sensibiliser au devoir de mémoire.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (H.T)	Recettes	Montant
Muséographie	3 000,00 €	DRAC (50%)	2 500,00 €
Signalétique	1 500,00 €	Autofinancement	
Communication	500,00 €	CCSN (50%)	2 500,00 €
TOTAL	5 000,00 €	TOTAL	5 000,00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **Approuver** le projet de réalisation de l'exposition temporaire 2025 du Musée de la Mine
- **Approuver** le plan de financement ci-dessus

- Autoriser Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge de la promotion du territoire, à solliciter le financeur indiqué dans le plan de financement présenté ci-dessus
- Autoriser Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge de la promotion du territoire à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre du projet, à signer tous les documents s'y rapportant et ainsi que s'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

11 – Tourisme – Demande de subvention DRAC pour le Musée de la Mine – Action culturelle

En lien avec l'exposition temporaire 2025 du Musée de la Mine qui portera sur l'histoire de la ville et de sa mine pendant la Seconde Guerre mondiale. Le Musée ainsi que la Communauté de Communes souhaitent organiser une fête de la Victoire le 26 juillet 2025, s'articulant autour de ce thème.

Cet évènement sera accessible gratuitement afin de toucher le plus grand nombre. Afin d'avoir une vocation historique mais aussi festive, de nombreuses petites animations réalisées avec des partenaires locaux seront proposées lors de l'après-midi. Elles permettront de parler d'histoire sous une forme amusante. Sont prévues par exemple : des visites de la galerie de mine, une délocalisation de l'exposition temporaire, des visites et explications d'un campement militaire américain installé sur place avec véhicules et reconstitueurs en uniformes.

Une part sera laissée à la fête de manière traditionnelle, avec des jeux en bois anciens et une animation musicale avec orgue de barbarie. En fin de journée, un bal populaire est programmé, avec un répertoire de circonstance reprenant des classiques de la période. Une restauration rapide sera prévue sur place afin de garder le public sur site pendant l'entièreté de cette fête.

Cet évènement permettra au Musée de se démarquer de manière originale, conviviale et festive, et d'assurer sa promotion et celle de son exposition temporaire. Cette animation ouvrira également le Musée à d'autres publics parfois éloignés des établissements culturels.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (H.T)	Recettes	Montant
Intervenants du spectacle	3 000,00 €	DRAC (50%)	2 500,00 €
Moyens techniques	1 500,00 €	Autofinancement	
Communication	500,00 €	CCSN (50%)	2 500,00 €
TOTAL	5 000,00 €	TOTAL	5 000,00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **Approuver** le projet de réalisation des animations de la saison 2025 du Musée de la Mine
- **Approuver** le plan de financement ci-dessus
- **Autoriser** Madame la Présidente ou Madame la vice-Présidente en charge de la promotion du territoire et du patrimoine à solliciter le financeur indiqué dans le plan de financement présenté ci-dessus
- **Autoriser** Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge de la promotion du territoire et du patrimoine à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre du projet, à signer tous les documents s'y rapportant et ainsi que s'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

12 – Tourisme – Financement des travaux du Musée de la mine et les demandes de subventions auprès de la DRAC et du FNADT

Le Musée de la Mine de La Machine a été créé en 1983 par une association regroupant d'anciens mineurs de la Houillère (AMACOSMI). Musée industriel et mémoriel, il a pour vocation de retracer l'histoire de l'exploitation minière de La Machine et de ses ouvriers

En 2003, le Musée est labellisé Musée de France grâce au soutien du Conseil départemental de la Nièvre.

Si les collections appartiennent toujours à la commune de La Machine, la gestion du Musée est en revanche revenue en 2005 à la Communauté de Communes Entre Loire et Forêt dans le cadre de sa compétence Tourisme. Depuis 2016 et la fusion des intercommunalités, cette gestion est assurée par la Communauté de Communes Sud

Nivernais. Cette administration intercommunale est assez atypique mais a permis de faire du Musée un site touristique incontournable du Sud Nivernais.

Après 40 ans d'existence, le musée doit être, en partie, réaménagé pour répondre aux normes d'accessibilité et aux attentes du public en actualisant ses contenus. Ce projet prévoit :

- Le déplacement de l'accueil de plain-pied,
- La création d'une salle introductory sur les origines de la ville de La Machine et le réaménagement des collections,
- La création d'un nouveau circuit de visite accessible au rez-de-chaussée et adapté à tous les publics
- Ainsi que la mise aux normes et déplacement des toilettes visiteurs.

Ces travaux sont d'autant plus nécessaires que pendant l'hiver 2024-2025, nous avons constaté que les planchers des salles d'expositions, de projection ainsi que les rampes y menant présentaient des signes de faiblesses.

Les enjeux sont multiples :

- Améliorer la réception des visiteurs avec une véritable salle d'accueil, une salle introductory et une boutique moderne.
- Offrir de meilleures conditions de travail au personnel du Musée avec un accueil confortable et fonctionnel.
- Faciliter la circulation des clients : sens de circulation et accessibilité
- Disposer de sanitaires adaptés aux flux de visiteurs attendus

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
Frais d'opération (MOE, assurance,...)	141 692.11€	DRAC	127 000€ (17%)
Travaux	606 043.25€	FNADT	224 320.61€ (30%)
		Autofinancement CCSN	396 414.75€ (53%)
TOTAL	747 735.36€	TOTAL	747 735.36

Il est proposé au conseil communautaire :

- **De valider** le plan de financement prévisionnel
- **D'autoriser** Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge de la promotion du territoire à solliciter les demandes de subventions auprès de la DRAC et du FNADT

- D'autoriser Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge de la promotion du territoire à signer tout document en lien avec le projet

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fin de séance à 19h30.